



ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS

Prison de La Tuilière

ORGANISATION

1. Lors de sa séance du 12 décembre 1980, le Conseil d'Etat, sous la présidence de M. Edmond Debétaz, décide l'achat de la parcelle N° 521 au lieu-dit "La Tuilière", à Lonay, propriété de M. Henri Debrot, d'une surface de 13'161 m² au prix de Fr. 895'000.--, soit à Fr. 68.--environ le m², en vue de la construction de la maison d'arrêts et de préventive de la Côte.

2. Après quelques années passées en vain à la recherche d'un autre terrain susceptible d'accueillir l'établissement sans heurter la commune siège, le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 1er juin 1984, confirme l'étude d'une petite section de préventive hommes et d'un établissement pour femmes (préventive et exécution de peines) à Lonay.

Un comité de programmation, composé de :

- M.M. Hentsch, chef du Service pénitentiaire, président
- M. G. Ramel, directeur des prisons de préventive
- M. G. Massard, adjoint du chef de service
- M. A. Antipas, architecte au Service des bâtiments
- M.M. Rosazza, adjoint technique au Service des bâtiments

est mis en place pour préparer le concours d'architecture et mettre en route la procédure d'un plan d'extension cantonal.

3. Par décret du 13 novembre 1985, le Grand Conseil accorde un crédit d'étude de Fr. 1'075'000.--. La commission parlementaire est composée de :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| Mme J. Maurer, rapporteur | M. J.-P. Goy |
| M. J.-J. Ambresin | M. A. Guex |
| M. E. Arber | M. J.-P. Porchet |
| Mme R. Godi | Mme N. Grin |
| M. A. Chevalley | M. J.-F. Thonney |
| M. Ch. Giroud | M. J.-F. Vullioud |

4. Le concours d'architecture est organisé de juin 1985 en février 1986. Le jury est composé de :

Président:

- M. J.-P. Dresco, architecte cantonal

Membres :

- M. H. Auberson, ancien chef du Service pénitentiaire
- M. L. Bonanomi, architecte, Lausanne
- M. M. Hentsch, chef du Service pénitentiaire
- M. K. Kamm, architecte, Service des bâtiments du canton de Berne
- M. M. Mozer, architecte, Genève
- M. Piolino, médecin, Lausanne

Suppléants :

- M. A. Antipas, architecte, Service des bâtiments
 - M. A. Perrenoud, assistante sociale, Donneloye
- 27 projets sont rendus. Le jury attribue le 1er premier prix au projet "L'Enceinte" de MM. F. Boschetti et I. Kolecek, architectes à Lausanne.

5. Par décret du 25 mai 1988, le Grand Conseil accorde un crédit de Fr. 23'100'000.-- pour financer le remboursement du terrain au fonds d'acquisition des immeubles et la construction de la prison de la Côte, au lieu-dit "La Tuilière". La commission parlementaire est composée de :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| Mme M.-L. Jost, rapporteur | M. M. Parmelin |
| Mme Ch. Bolanz | M. R. Payot |
| M. J.-P. Chapuis | M. M. Pellegrino |
| M. Ch. Collet | M. J.-F. Thonney |
| M.J.-J. Danthe | M. F. Perreaud |
| M. A. Karlen | M. J. Ponti |
| M. M. Michod | M. J.-C. Rosset |
| M. J.-F. Moillen | |

6. Organisation du maître de l'ouvrage :
Etat de Vaud, Service des bâtiments :

Commission de construction :

- M. A. Antipas, architecte adjoint, président
- M. M. Hentsch, chef du Service pénitentiaire
- M. G. Ramel, directeur des prisons préventives vaudoises

Très vite, M. M. Hentsch est remplacé par :

- M. A. Pedrazzini et, ensuite, par :
- M. A. Vallotton, chef du service pénitentiaire

Mandataires :

- | | |
|---------------------------|--|
| Architectes | MM. F. Boschetti et I. Kolecek |
| Collaborateurs | MM. C. Antognini & J. Vonaesch |
| Ingénieur civil | Bureau J. Boss S.A. |
| Ingénieur en électricité | M. G. Jaermann |
| Ingénieur sanitaire | Etudes sanitaires S.A. |
| Ingénieur en chauffage | MM. J. Glazot et Cl. Hirschi |
| Ingénieur en ventilation | Etudes Génie Climatique |
| Ingénieur en géotechnique | Colombi Schmutz Dorthe |
| Artiste | M. A. Peverelli
(1er prix au concours d'animation artistique) |
| Artiste | M. J.-Cl. Deschamps
(2ème prix du concours) |

PLAN DE SITUATION

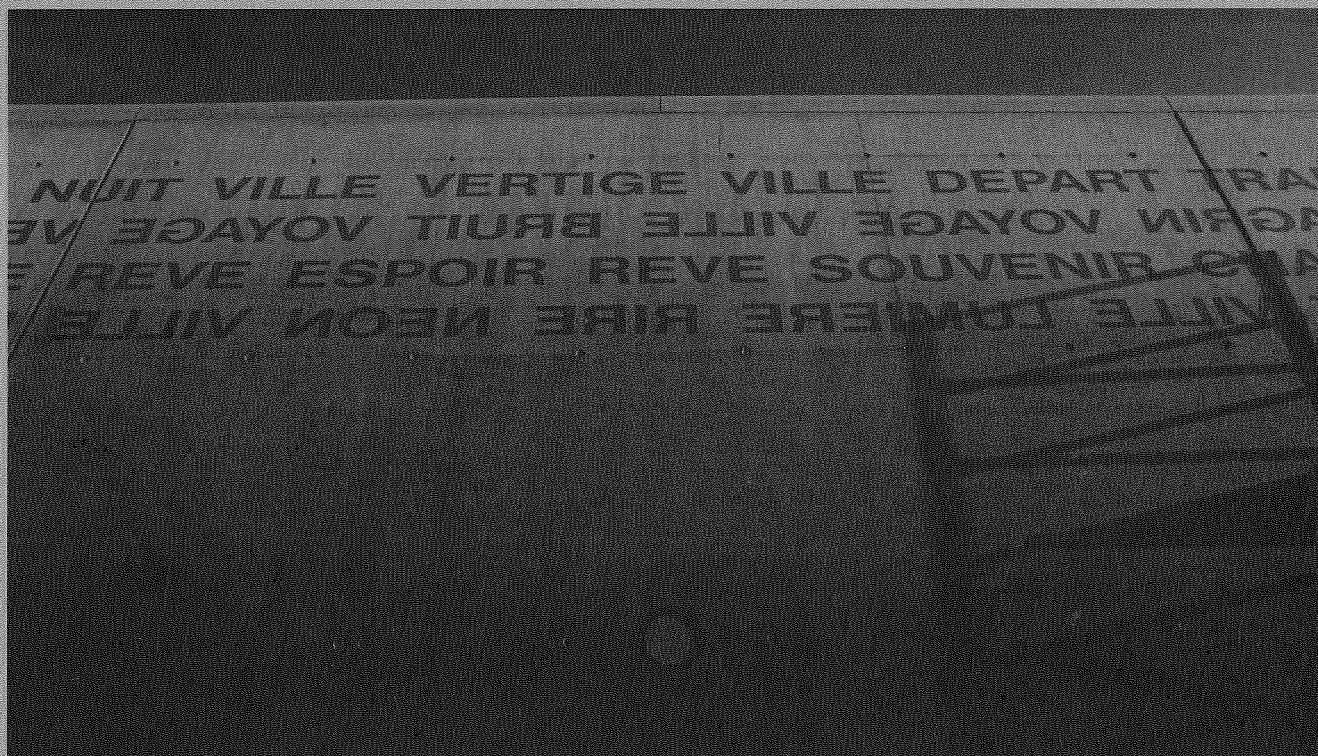


«Établi sur la base des données cadastrales,
du 31 août 1994»
«Autorisation Service du cadastre et du regis-
tre foncier-Vaud n° 10/94»

L'ŒUVRE D'ART



1er prix Auteur: Anne Peverelli



2ème prix Auteur: Jean-Claude Deschamps

Construire pour la liberté, voilà la mission que s'était assignée, il y a plus de 15 ans déjà, les autorités pénitentiaires vaudoises et qui est maintenant accomplie avec la construction de la prison de la Tuilière.

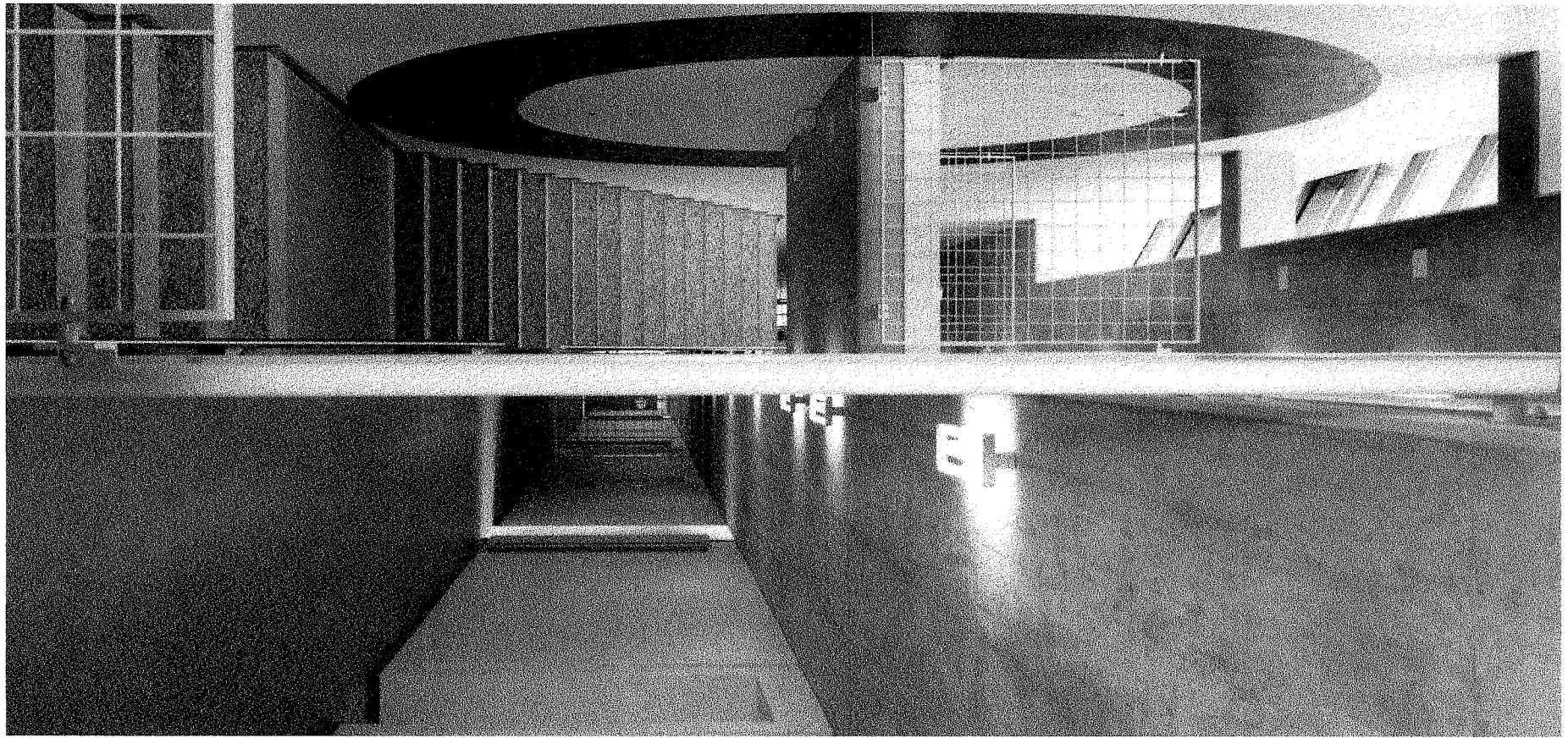
Diré d'une prison qu'elle a été construite pour la liberté, n'est-ce pas une contradiction ? N'est-ce pas abuser du paradoxe ? N'est-il pas provocateur de qualifier ainsi un bâtiment où l'on emprisonne les gens ?

Je ne le crois pas, car construire une prison, c'est participer à l'accomplissement d'une tâche essentielle de l'Etat : assurer l'ordre et la paix publics, sans lesquels il ne saurait y avoir de liberté. Paradoxalement, construire une prison c'est donc oeuvrer pour la liberté. Oui ! La liberté pour chaque citoyen, petit ou grand, de vivre sans danger d'être malmené ou agressé, la liberté de vivre en sécurité. Car l'homme est ainsi fait que, sans garde-fou, il peut connaître errements et délinquance et qu'il faut alors le séparer de ses semblables pour permettre à l'immense majorité de vivre paisiblement et librement.

Si construire une prison est un immense service rendu à la collectivité et à la liberté des concitoyens, il ne faut pas oublier pour autant que cette construction abritera des personnes privées, elles, de leur liberté. Quels que soient les erreurs ou les crimes commis, il s'agit d'hommes ou de femmes qui ont droit à leur dignité de personne. Sans sentimentalisme excessif, ni naïveté enfantine, nous avons aussi à poser sur ces personnes un regard d'espoir. Tâche périlleuse s'il en est, nous avons le devoir de leur apporter tous les moyens à notre disposition pour les sortir de la délinquance.

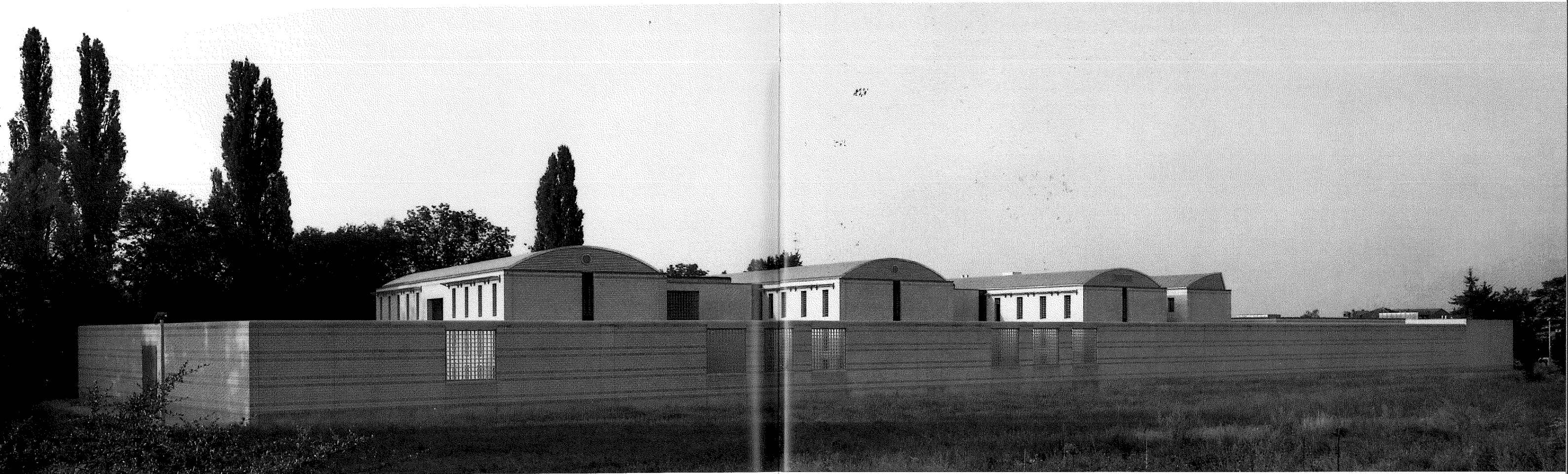
Ainsi, garantir la sécurité et la paix publiques, enfermer et punir, racheter et éduquer, sauvegarder la dignité des personnes, voilà les missions à la fois contradictoires et complémentaires qui font qu'une prison est placée sous le double signe de la liberté : apprentissage de la liberté pour les prisonniers, garantie de sa liberté pour la population.

Claude RUEY *Conseiller d'état*



Prison de la Tuilière

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS



Les opérations de construction sont longues, plus longues souvent que l'on imagine, et mettent en oeuvre des moyens matériels et humains considérables.

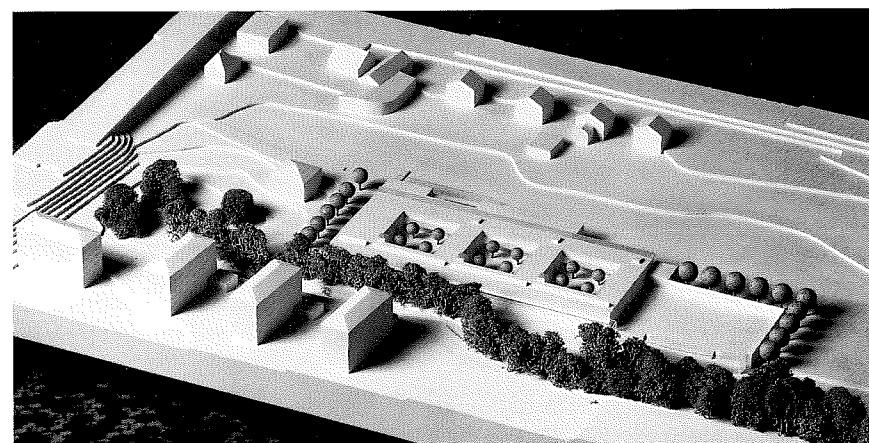
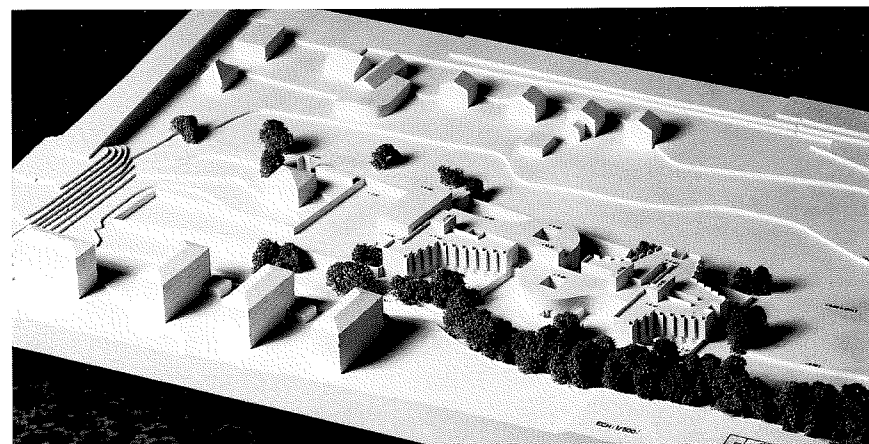
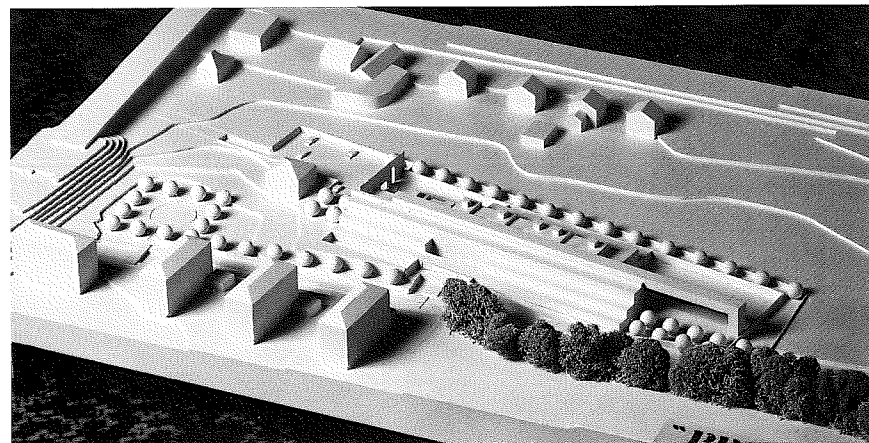
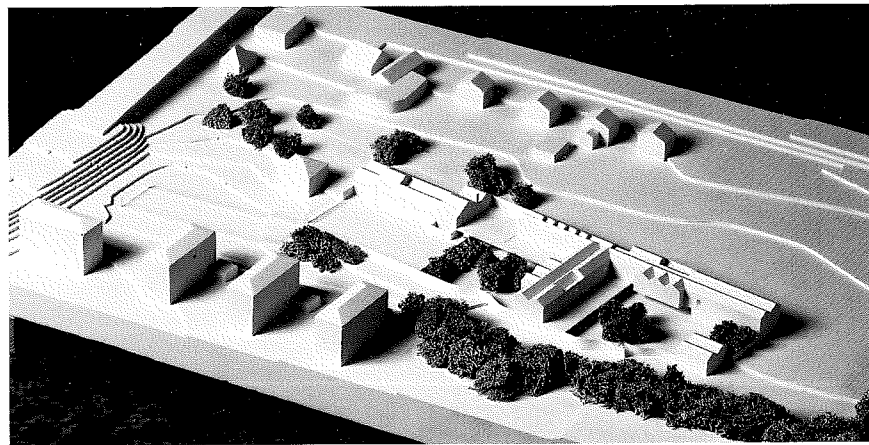
Pour celle-ci, il n'aura pas fallu moins de douze ans entre l'achat du terrain et la mise en exploitation du bâtiment. Il aura fallu 55 séances de la commission de construction et 175 séances de chantier, et je serais bien incapable de donner le nombre de personnes qui ont, les unes dans un bureau, les autres sur le chantier, travaillé pour cette construction. Toutefois, dans cette durée, il y a eu quelques courts instants qui ont compté beaucoup et qui ont marqué de manière irréversible le caractère de cette construction :

Il y a eu, tout d'abord, en décembre 1980, la décision du Conseil d'Etat d'acheter ce terrain. Sa forme bien particulière, sa superficie, son environnement ont été, évidemment, déterminants tout au long de cette opération.

Après une longue période de négociations, de recherches de solutions alternatives, de recours et de référendums, vint enfin le jour, en octobre 1986, où le Conseil d'Etat a pu approuver le plan de quartier fixant ainsi les règles d'occupation du terrain.

En parallèle, il a fallu plancher sur le programme détaillé du futur établissement. Un

quatre projets parmi les primés, caractéristiques des différents partis présentés lors du concours d'architecture en 1985-86.



Vue aérienne de "La Tuilière" et de son environnement.

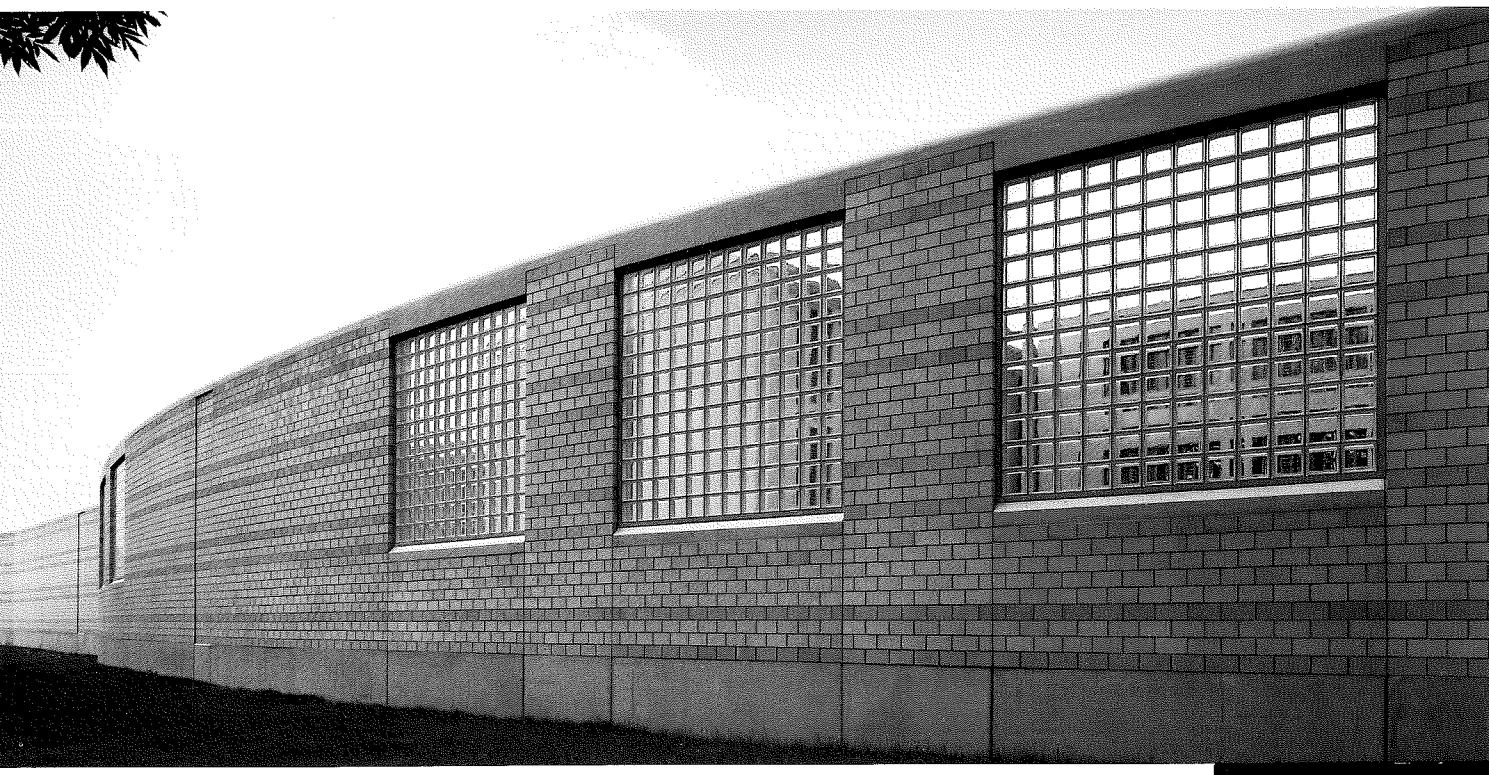
comité a été chargé de cette tâche et le programme des locaux fut approuvé par le Conseil d'Etat le 31 juillet 1985. Et il était important de voir juste, déjà à ce moment, car c'est la matérialisation de ce programme qui est livrée à l'exploitation, avec sept ans de décalage inévitable.

Le programme ainsi élaboré a servi de base pour le concours d'architecture. Mais quelles directives fallait-il donner aux candidats concernant l'expression qu'il convenait de donner à un objet tellement particulier et inhabituel ?

Pour répondre à cette question essentielle, le Département de la justice, de la police et des affaires militaires organisa une journée de réflexion à laquelle participèrent, sous la présidence de M. J.-F. Leuba, outre les membres du jury, plusieurs personnes d'horizons divers, mais toutes particulièrement préoccupées par les constructions pénitentiaires et les conditions de détention.

Cette réflexion a permis de mieux comprendre et décrire les différents états psychologiques et besoins des détenus; la manière dont ceux-ci pouvaient percevoir le bâtiment et réagir par rapport à celui-ci; l'influence que pouvait avoir le bâtiment sur le comportement des individus, entre autres par sa capacité de s'adapter à l'évolution des besoins et des régimes pénitentiaires qui tendent, de plus en plus, à prendre en compte les besoins spécifiques de sous-groupes de détenus.

Finalement, le programme du concours, plutôt que de donner des directives précises



*Mur d'enceinte, côté sud.
Cour de promenade du secteur
femmes*

et des idées préétablies sur l'organisation soi-disant idéale, a privilégié la mise en évidence des besoins et du vécu des détenus, en insistant sur l'évolution de ces besoins et la nécessité de prévoir souplesse d'utilisation et d'adaptabilité, tout en laissant aux concurrents une grande liberté d'interprétation matérielle.

Les 27 projets reçus reflétaient bien, par leur remarquable variété, cette marge d'interprétation imaginative, rendant par là même le travail du jury plus difficile, mais également plus enrichissant.

En optant pour la proposition des architectes Boschetti et Kolecek, le jury, et dans un deuxième temps le Conseil d'Etat, ont tranché en faveur d'une solution dont les principales caractéristiques sont celles de la franchise et de la richesse d'utilisation. Franchise d'expression tout d'abord, car le bâtiment ne cherche ni à camoufler sa fonction, sa raison d'être, ni à l'amplifier démesurément. Il ne s'agissait, en fin de compte, ni de donner une fausse expression de hameau ou de colonie de vacances, ni de ressembler à un quelconque Alcatraz expressionniste. Mais il importait de prévoir une grande variété de possibilités de vie et de régimes dans ce lieu clos par définition, véritable ville dans la ville.

Et il aura fallu beaucoup d'attention et de réflexion pour trouver le juste équilibre entre l'isolement de ce microcosme et ses ouvertures - réelles et suggérées - vers l'extérieur, entre le rêve et la réalité; pour éviter l'illusion d'une fausse liberté - le mur d'enceinte, les barreaux, les systèmes de sécurité sont là et aucune ambiguïté n'est possible - tout en marquant, partout où cela était possible, l'espoir du retour, de la réinsertion.

A l'intérieur du mur d'enceinte, l'établissement revêt un caractère qu'on pourrait qualifier de pavillonnaire, ce qui permet la prise en compte des spécificités de divers sous-groupes de détenus, par unités de 7 personnes, et l'application de régimes différenciés.

Le potentiel de qualité architecturale et spatiale et l'économie générale du projet ont également retenu l'attention du jury, qualités qu'apprécieront, nous l'espérons, les utilisateurs.

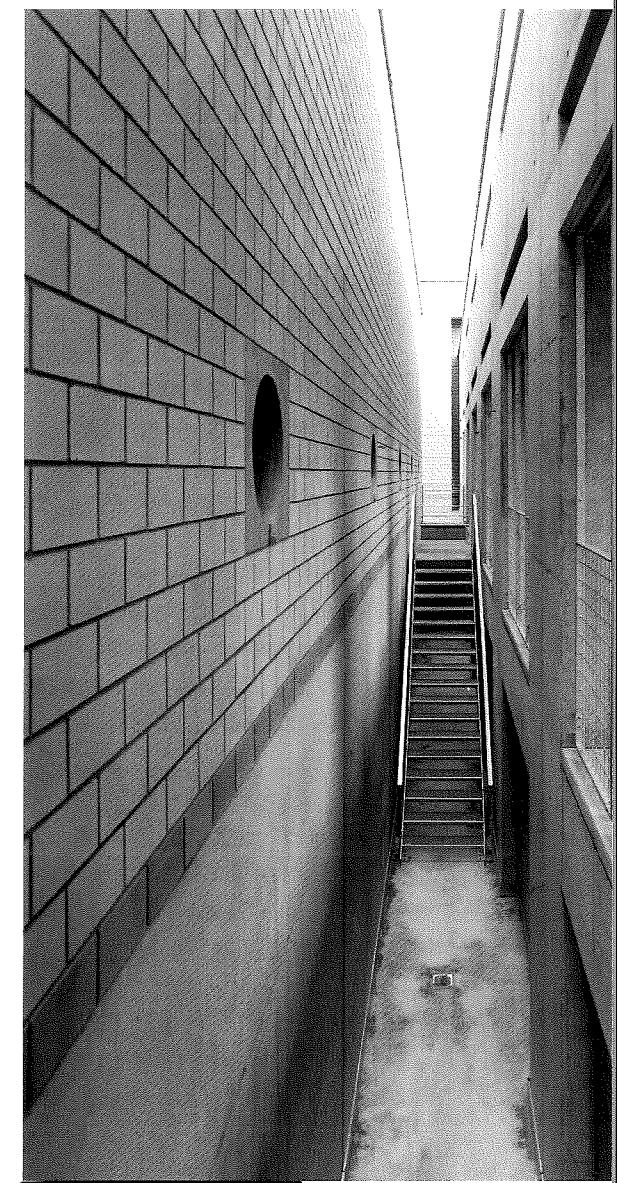
En définitive, le Grand Conseil, à une très large majorité, confirmait ces choix, ainsi que la nécessité de construire cet établissement en accordant le crédit nécessaire, par son décret du 25 mai 1988.

Le chantier pouvait donc débuter en octobre de la même année par d'importants travaux de consolidation du terrain et par la construction d'un poste sanitaire de secours, sous le terrain de sport, pour le compte des communes voisines.

En cours de construction fut organisé un concours d'animation artistique, conformément à la Loi sur les activités culturelles. Plusieurs artistes ont répondu à cet appel. Au moyen de leurs projets - en fait, il y en a eu 38 - ils ont eux aussi essayé d'introduire, de manière plus ou moins explicite ou subtile, le rêve et l'espoir dans ces murs.

Je ne puis que souhaiter que cette construction - qu'on nous dit malheureusement déjà trop petite - remplisse au mieux sa fonction principale, celle de la préparation au retour à la vie active dans la société.

*Alexandre ANTIPAS Architecte adjoint
Président de la commission de construction*



*Accès extérieur à la salle de
gymnastique*

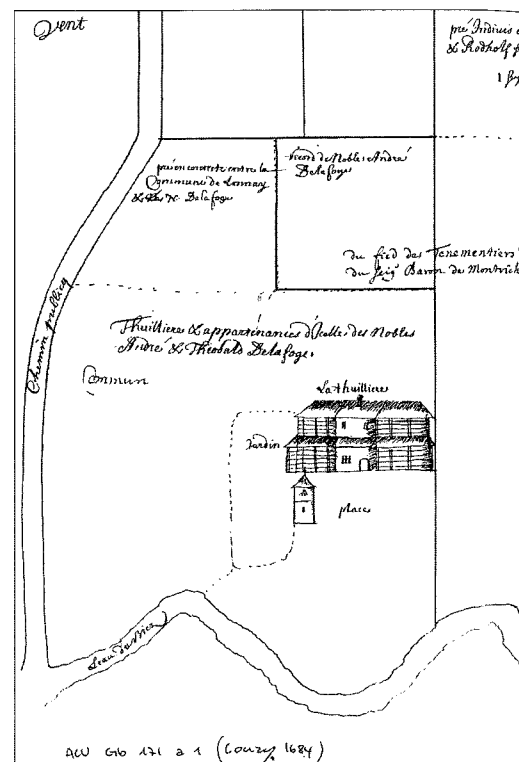
L'ANCIENNE TUILERIE

Cette tuilerie, vieille de plus d'un demi-millénaire, a exploité le même gisement d'argile et fait fonctionner ses fours pendant 481 ans, sans interruption notable depuis 1437, époque à laquelle elle est construite, jusqu'en 1918 où elle est désaffectée.

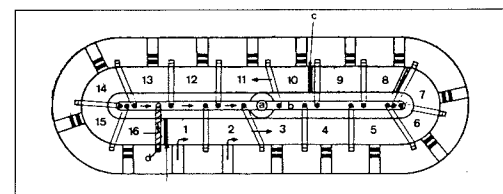
Il est à noter que les tuileries de Genève, aux Pâquis, sont également construites en 1437 et que l'implantation de ces industries tuilières au XV^{ème} siècle (Genève, Lonay, Payerne, Prévèrenge, ...) paraît correspondre à un renouveau, dans nos régions, des constructions en brique et en tuile. Celles-ci ont en effet été délaissées à la fin de l'époque romaine jusqu'au XIII^{ème} siècle environ, au profit des structures en bois et en terre battue avec des toitures en bardeaux ou en chaume. Quelques rares fours à tuile ont dû fonctionner jusqu'au XI^{ème} siècle pour fabriquer les matériaux de couverture romaine des édifices officiels et religieux.

L'emplacement de la Tuilière de Lonay remplit les conditions indispensables à l'établissement d'une industrie de ce genre : bâtie à proximité d'un gisement argileux qu'elle a exploité durant toute son activité, elle a trouvé son approvisionnement en eau, élément nécessaire pour la fabrication de la tuile, avec le ruisseau du Bief, coulant à une vingtaine de mètres de la tuilerie. Les collines boisées et les vignes avoisinantes ont dû fournir le combustible (bois et sarments) nécessaire pour alimenter son four artisanal. D'autre part, la proximité immédiate d'une voie de communication (Lausanne-Genève), a permis d'assurer le transport des produits de la fabrique.

Construite par des tuiliers italiens, la tuilerie de Lonay a tout d'abord été la propriété de la ville de Morges. Entre le XV^{ème} et le XVI^{ème} siècle, cette commune loue le domaine de la Tuilière à de nombreux maîtres tuiliers qui produisaient les éléments nécessaires à la construction et à la couverture des bâtiments morgiens et environnants. Vers le XVII^{ème} siècle, la tuilière devient la propriété d'une famille de noblesse, les sieurs Delafoge. Ceux-ci la louent à des tuiliers qui vendent leurs produits à la ville de Morges. C'est au début du XVII^{ème} siècle que les héritiers de la famille Forel, alors propriétaires du domaine, font apporter des transformations importantes aux bâtiments de la Tuilière et plus particulièrement à la zone réservée à l'exploitation de la brique et de la tuile, qui est agrandie et réaménagée. A cette époque, la Tuilière abrite également une installation pour l'exploitation de la vigne et des champs. Le vigneron et le tuilier se partagent alors les bâtiments du domaine. Tout au long du XVIII^{ème} siècle et jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle très certainement, ce sont des maîtres tuiliers exerçant leur profession dans différentes fabriques (Prévèrenge, Bussy, Buchillon, Lausanne) qui assurent, avec l'aide d'ouvriers, la bonne marche de la tuilerie de Lonay.

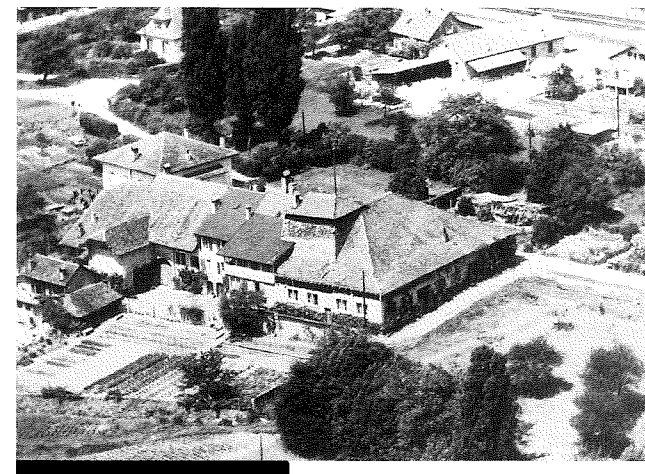


Esquisse de La Tuilière de Lonay sur le cadastre de 1684 (ACV-Gb 171-a-1). Le logis central est flanqué de dépendances utilitaires en bois, liées à la fabrication de la tuile.



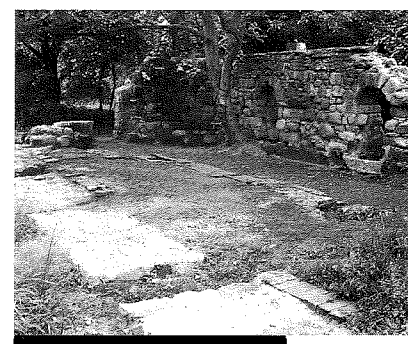
Plan schématique du four Hoffmann en fonction. Les flèches indiquent le parcours de l'air dans le four.

- a = cheminée.
- b = canal collecteur des fumées.
- c = registres de papiers.
- d = carneau de tirage ouvert.
- Chambres 1 et 2 = zones d'enfournement et de défournement.
- Chambres 3 à 7 = zone de refroidissement.
- Chambres 8 et 9 = zone de grand feu.
- Chambres 10 à 16 = zone de préchauffage.



Vue aérienne de La Tuilière en 1935. On distingue le dôme avec ventilation du four artisanal, surélevé dans la toiture de l'ancienne tuilerie.

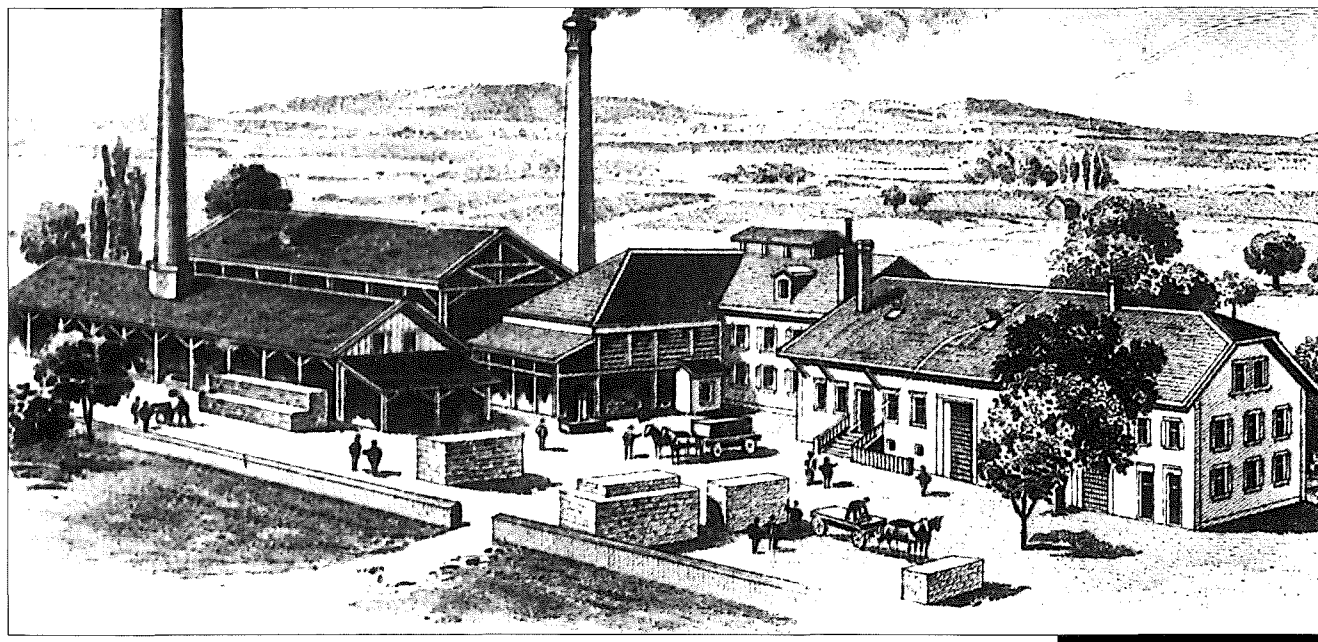
Vue du dôme sous lequel était construit l'ancien four. L'ouverture aménagée sous la partie surélevée du toit permettait aux fumées de cuisson de s'échapper.



Vestiges du four extérieur Hoffmann. Son enceinte, élevée en blocs de malasse, était dotée de portes voûtées par lesquelles on enfournait et défournait les marchandises.

Entre le XV^{ème} et le XIX^{ème} siècle, les différents propriétaires ont donc fait appel à des tuiliers professionnels italiens, savoyards, bernois et vaudois. La présence de ceux-ci, ainsi que d'ouvriers pour faire fonctionner la tuilerie, indique que la fabrication céramique à Lonay ne paraît pas avoir été qu'une simple activité annexe à laquelle les paysans se consacraient pendant la mauvaise saison. Il semble plutôt qu'il s'agit d'une tuilerie d'une certaine importance qui a fonctionné de manière continue et prospère depuis ses origines jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, où la production artisanale fait place à une exploitation industrielle. La tuilerie connaît alors une nouvelle expansion en rapport avec les progrès effectués dans le domaine de la production de la brique et l'installation, en 1858, de la ligne de chemin de fer Morges-Bussigny qui passe en travers du terrain d'exploitation de la Tuilière. Dotée d'un nouveau four en 1880, la tuilerie se mécanise et l'ancien four artisanal est désaffecté. En 1900, l'installation de deux four à fonctionnement continu pourvus de grands séchoirs permettent à cette fabrique de compter parmi les plus importantes tuileries de Suisse romande au début du XX^{ème} siècle.

Si le chemin de fer a favorisé l'expansion de la tuilerie de Lonay, il est cependant indirectement responsable du ralentissement et des interruptions de la production de celle-ci entre 1913 et 1915, suite à l'effondrement de la ligne CFF, survenu à proximité de la zone d'extraction de l'argile. Après un procès intenté par l'entreprise des Chemins de fer fédéraux contre le propriétaire de la tuilerie, M. Ch. L. Falconnier, une grande partie des terrains d'exploitation de la Tuilière est acquise

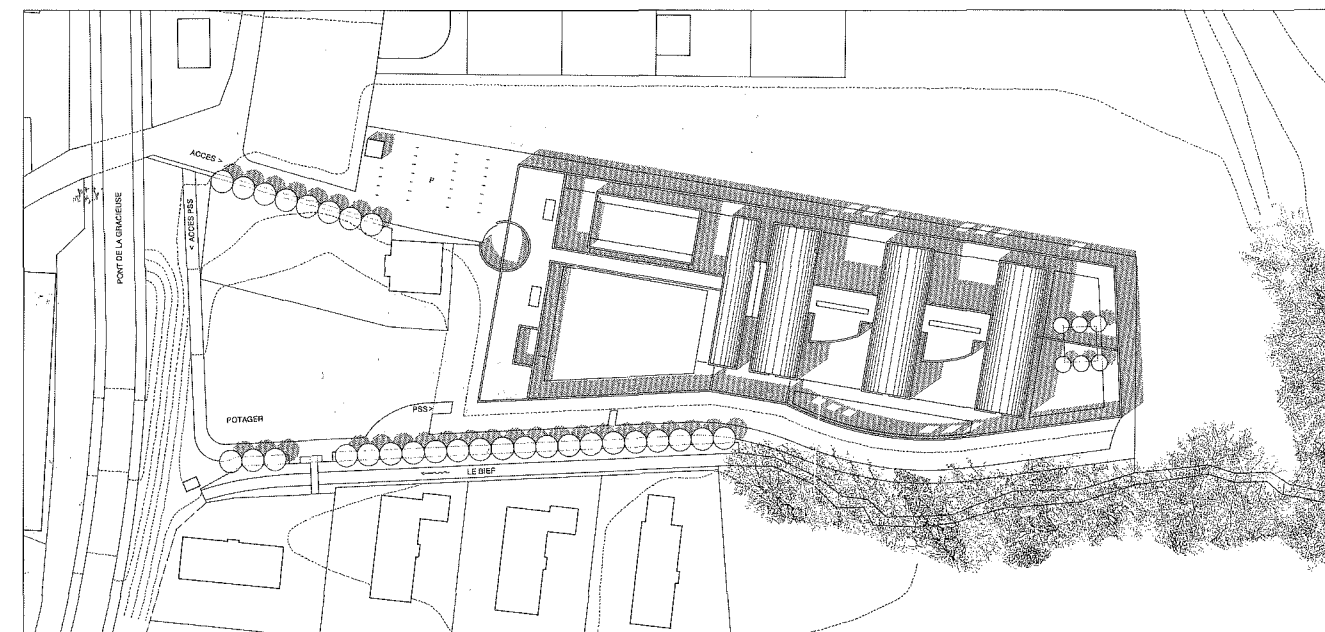


par les CFF, tandis que, sur d'autres secteurs, une servitude de non exploiter est établie. Ces événements ont certainement contraint le maître tuilier à arrêter définitivement sa production en 1918, après épuisement des fonds d'argile restants et de vendre son domaine une année plus tard. Celui-ci connaît alors des affectations diverses telles qu'habitation rurale et d'agrément que fréquentent de nombreux artistes, auberge de jeunesse, asile pour réfugiés pendant la dernière guerre, locatif et refuge pour adolescents. La partie anciennement réservée à la fabrication de la tuile connaît également des fortunes diverses, transformée tour à tour en granges, en "musée", en étable, en hangars à camions, en garages, en place de jeux et enfin en dépotoir.

En 1981, alors que l'ensemble des bâtiments se trouve dans un état de délabrement, l'Etat de Vaud décide de racheter le domaine de la Tuilière pour l'éventuelle édification d'une maison d'arrêt. Les architectes et archéologues entreprennent alors les relevés et l'analyse de ces bâtiments avant que ceux-ci ne soient détruits en automne de la même année.

Extrait d'un article rédigé par Jacques MOREL *Archéologue*,
et paru dans la revue *Chantiers* 12/82

Illustration montrant la tuilerie de Lonay au début du siècle avec ses deux fours Hoffmann en fonction. Les vestiges observés en 1981 sont ceux du four à l'extrême gauche. L'autre four a été complètement détruit dans le courant des années trente.



Le site de la Tuilière est délimité, au nord par l'autoroute et le chemin de fer Lausanne-Genève, au sud par le ruisseau du Bief, à l'ouest par le pont de la Gracieuse. La parcelle de terrain choisie pour la construction de la prison se situe dans une zone à vocation artisanale et industrielle.

La forme bâtie, délimitée par l'enceinte, exploite la géométrie irrégulière de la parcelle. L'espace clos restant est structuré par un jeu de pleins et de vides, c'est-à-dire des bâtiments, des places et des cours. Ce type d'organisation spatiale, dont les références sont la ville historique et le monastère, s'est révélé être une réponse intéressante à la complexité du programme et à l'interprétation du thème. Le projet s'organise autour d'un axe de circulation longitudinal, sorte d'épine dorsale sur laquelle se greffent les différents corps de bâtiment. Un premier corps de bâtiment comprend la cour d'entrée, dominée par le local de contrôle, véritable poste de pilotage de l'ensemble, les entrées, l'administration, ainsi que les sections de semi-liberté et de semi-détention pour femmes. Ces sections proches de l'entrée sont orientées vers l'extérieur.

Entre le premier corps de bâtiment et le secteur des services généraux se trouvent la salle de gymnastique et la place de sports. A l'est de la place, relié par un portique, se trouve un bloc transversal qui regroupe tous les services généraux, locaux de services et locaux pour le personnel. Au-delà, les circulations se dédoublent pour desservir le secteur hommes au nord et le secteur femmes au sud. L'organisation spatiale et fonctionnelle des secteurs cellulaires prend en compte, d'une part la mixité des détenus (hommes et femmes) et d'autre part, les spécificités des divers sous-groupes de détenus divisés en "unité de vie" de sept personnes. Ce dispositif devrait permettre une grande souplesse d'utilisation et une bonne capacité d'évolution dans le temps.

BATIR UNE PRISON



Si le projet d'architecture peut être une démarche individuelle, la réalisation d'un édifice est toujours une oeuvre collective qui fait appel à la collaboration de nombreux acteurs et nous saisissons cette occasion pour les remercier chaleureusement de leur contribution à la mise en forme et à la construction de cet établissement.

S'il est prématuré, aujourd'hui, d'analyser objectivement un ouvrage tout juste



achevé, il est aussi difficile pour les architectes de tourner la page de cette expérience professionnelle qui a marqué très fortement notre pratique et peut-être aussi modifié notre manière de penser.

Habités par le doute et l'incertitude, confrontés souvent à des choix délicats et difficiles, nous avons toujours essayé de situer l'homme au centre de nos préoccupations.

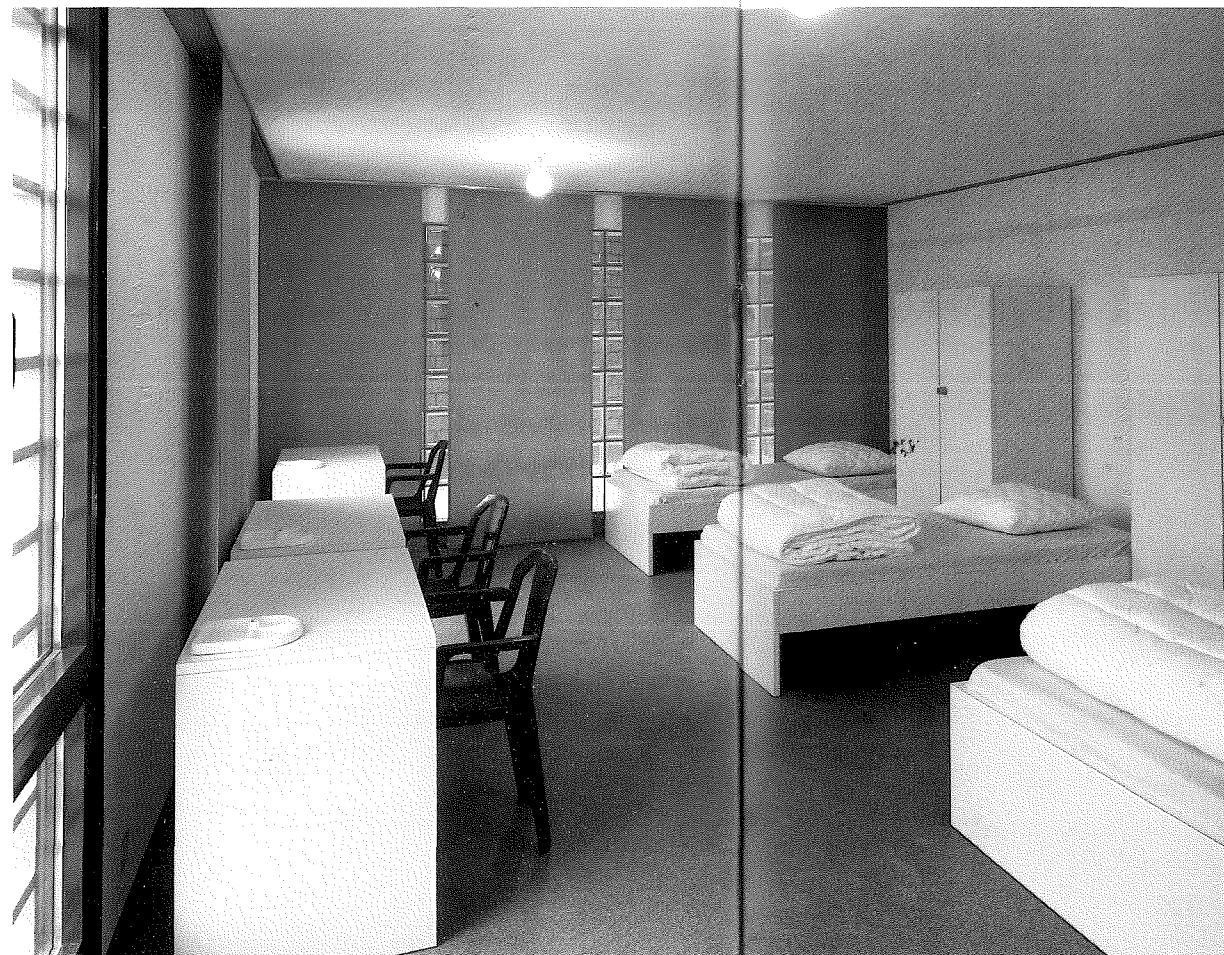
Si nous avons déjà oublié toutes les difficultés liées à la complexité du programme, à la construction et aux contraintes du site, en revanche, la dimension éthique et sociale du thème que nous avons dû affronter a laissé des traces dans notre vécu.

Faut-il encore construire des prisons ? Peut-on punir sans prison ?

Questions légitimes que beaucoup de personnes se sont posées avant nous, sans pour autant donner des réponses définitives et totalement satisfaisantes.

Y a-t-il un modèle ou des exemples de prison idéale, au même titre qu'il existe des modèles, en tout cas sur le papier, de ville idéale ?





Malheureusement, nous croyons que la prison idéale n'existe pas, car la raison d'être d'une prison est la privation de liberté et l'exclusion, exactement le contraire du rôle historique de l'architecture qui est de servir l'homme, de le protéger, de lui fournir un cadre de vie idéal pour réaliser ses désirs et satisfaire ses besoins essentiels.

Construire des lieux privés de liberté dont la seule raison d'être est l'exclusion du monde d'une catégorie d'individus, vous en conviendrez, peut poser quelques problèmes de conscience à l'architecte dont la mission est, au contraire, la création de lieux permettant à l'homme de se réaliser.

Partant de l'idée qu'il n'existe pas encore de méthodes alternatives qui permettent de renoncer complètement à la prison, nous avons bâti ce projet autour d'une idée simple dont la référence principale est la ville. Plus précisément, en empruntant à la ville historique certains de ses éléments constitutifs, à savoir, l'enceinte pour définir l'espace clos et la limite du dedans et du dehors, les maisons, les ruelles, la place, les cours et les jardins.

On a ainsi constitué à l'aide de ces éléments, une forme urbaine autonome enracinée dans le paysage et justifiée par son contenu.

Pour la mise en forme du programme, nous avons utilisé la lumière naturelle comme matériau d'architecture, la diversification des espaces contre la monotonie, la couleur et la structure des matériaux contre la tristesse et l'animation artistique contre la banalisation des espaces de liaison et de rencontre.

Avons-nous, pour autant, réussi à rendre vivable l'insupportable ? A humaniser un environnement oppressif ? Il est bien trop tôt pour se prononcer.

Notre souhait est que cet établissement, par sa conception, son organisation spatiale et sa forme architecturale, soit une structure d'accueil performante, répondant au mieux aux exigences exprimées par le maître de l'ouvrage et par ses représentants, sans oublier pour autant que les détenus sont et restent des hommes à part entière et que l'humanisme pénitentiaire peut être compatible avec l'ordre et la sécurité qui doivent régner dans ce type d'établissement.

D'une chose, nous sommes absolument convaincus: en sauvant l'avenir de ceux qu'elle punit, la société se protège elle-même.

Fonso BOSCHETTI et Ivan KOLECEK *Architectes*

ORGANISATION DE LA PRISON DE LA TUILLIERE

Catégories de détenue(s)

■ Volontairement, nous avons voulu séparer les 28 hommes et les 54 femmes de la prison par un mur assez haut pour empêcher tout contact, aussi bien par le regard que par la voix ! Nous ne pensons pas en effet qu'une idylle entre les uns et les unes puissent déboucher sur quelque chose de positif.

SECTEUR HOMMES

■ Dans ce secteur, nous trouvons deux catégories de détenus, uniquement en détention préventive.

Secteur psychiatrique

■ Nous avons, dans nos prisons préventives, de plus en plus de prévenus confrontés à des problèmes psychiatriques et que les hôpitaux ne veulent ou ne peuvent plus prendre en charge. Jusqu'à l'ouverture de la prison de la Tuillière, ils se trouvaient répartis dans les différentes prisons préventives du canton; non seulement, ces détenus créaient des problèmes importants pour le personnel, mais en plus nous n'avions pas la possibilité de les aider comme nous l'aurions souhaité. C'est pourquoi un secteur de 14 places leur a été réservé à la prison de la Tuillière. Ce secteur est placé sous la responsabilité d'un médecin psychiatre, qui peut compter sur la collaboration de 2 psychiatres, d'une psychologue, de 5 infirmiers et infirmières, ainsi que d'une assistante sociale. Le personnel médical du secteur psychiatrique (en collaboration avec 2 médecins généralistes, une gynécologue, une physiothérapeute et un dentiste privés travaillant tous quelques heures par semaines à la prison) s'occupe d'autre part également du secteur des femmes (préventive et exécution des peines).

Secteur "vrais primaires"

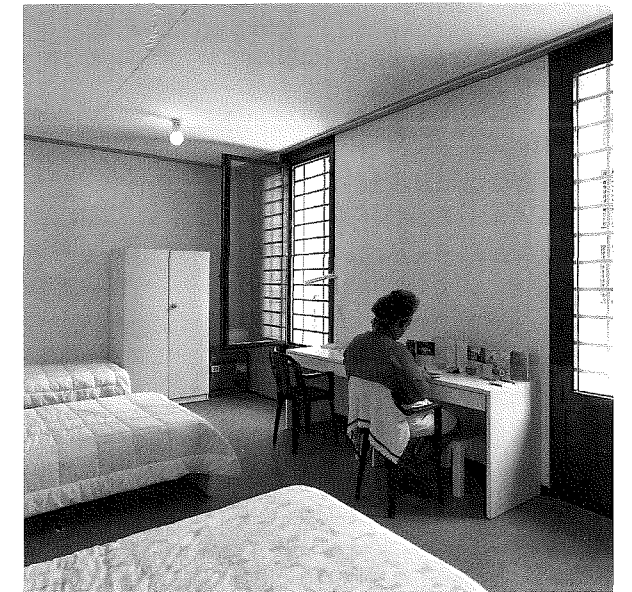
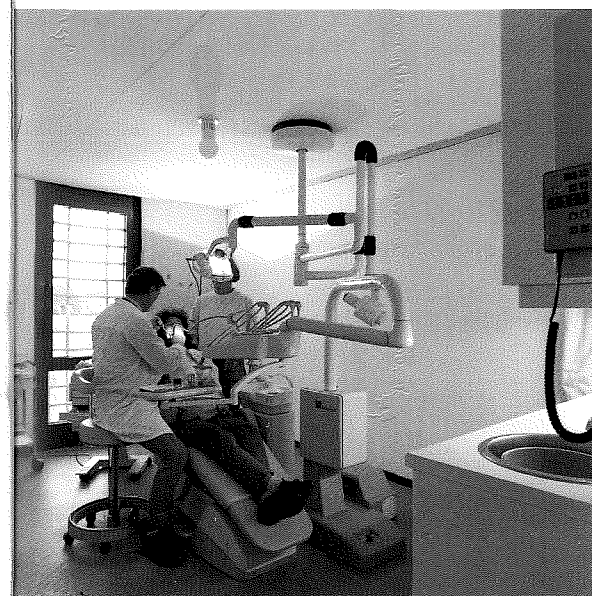
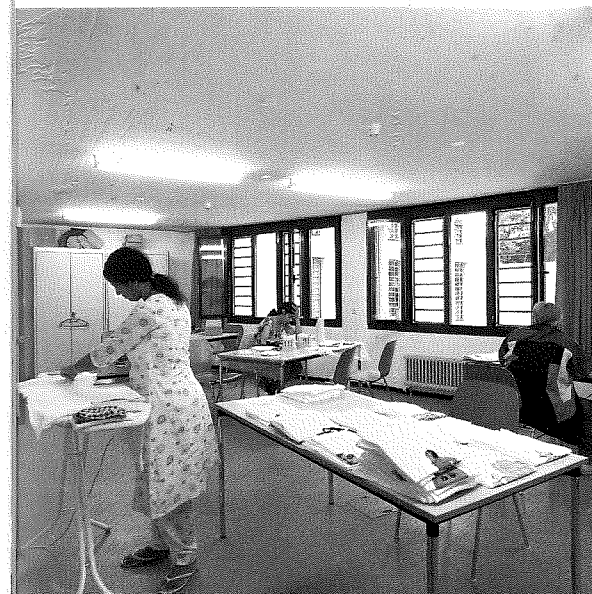
■ En exécution de peine, nous avons l'habitude de séparer les détenus primaires des récidivistes, en les plaçant dans des établissements différents. En préventive, de jeunes détenus primaires se trouvent souvent en présence de multirécidivistes dès leur arrestation, si ce n'est logés dans la même cellule. Si ces détenus n'ont pas les bonnes adresses en entrant, il est certain qu'ils les ont en sortant ! Nous avons l'intention de réserver un secteur de 14 places pour ces détenus : malheureusement, la surpopulation chronique que nous connaissons dans nos prisons préventives nous a empêché (pour l'instant) de mettre nos idées en pratique.

SECTEUR FEMMES

■ Le secteur des femmes comprend 54 détenues réparties en quatre catégories.

Secteur préventive

■ Les 14 détenues en préventive sont logées sur 2 étages, chaque étage comprenant 4 cellules individuelles et une cellule triple.



Secteur condamnées

■ Le secteur des 28 condamnées comprend 4 étages répartis dans 2 bâtiments. A chaque étage, 7 détenues partagent une unité de vie. Elles circulent à leur guise dans cet espace doté d'un "salon" et d'un "coin à manger". Elles ont la clé de leur propre cellule... qui comprend également une deuxième serrure pour les surveillantes! Chaque détenue a librement accès aux douches et à une cabine téléphonique, mais toutes les conversations sont enregistrées. Ces unités de vie sont placées sous la responsabilité d'une surveillante travaillant en étroite collaboration avec le personnel socio-éducatif de la prison. Tous les surveillants et surveillantes de la prison ne sont d'ailleurs plus de simples "porte-clés", mais ont des contacts plus étroits avec les détenus. Régulièrement, surveillantes, surveillants-chefs, responsables du secteur socio-éducatif, directeur, partagent le repas des détenues. Le but de ce système de vie communautaire est de

pouvoir, nous l'espérons, mieux préparer les détenues à leur réinsertion dans la société.

Secteur mères avec enfants

■ Nous nous sommes longuement posé la question de savoir s'il était préférable qu'un enfant soit privé de sa mère, mais vive à l'extérieur de la prison ou puisse vivre avec sa mère, mais qu'il soit lui-même privé de liberté. Nous pensons que jusqu'à présent, nul ne peut vraiment répondre à cette question. Par contre, il est des cas où nous n'avons pas d'autre possibilité que de garder l'enfant avec sa mère. Les enfants resteront avec leur mère (2 détenues) au maximum jusqu'à l'âge de 3 ans, mais nous préparons la sortie de l'enfant depuis le début de son "incarcération". Pour ce faire, l'assistante sociale (en collaboration avec le secteur médical) a des contacts privilégiés avec la mère, ainsi qu'avec la crèche qui peut accueillir l'enfant et avec les services de la protection de la jeunesse. D'autre part, une surveillante est

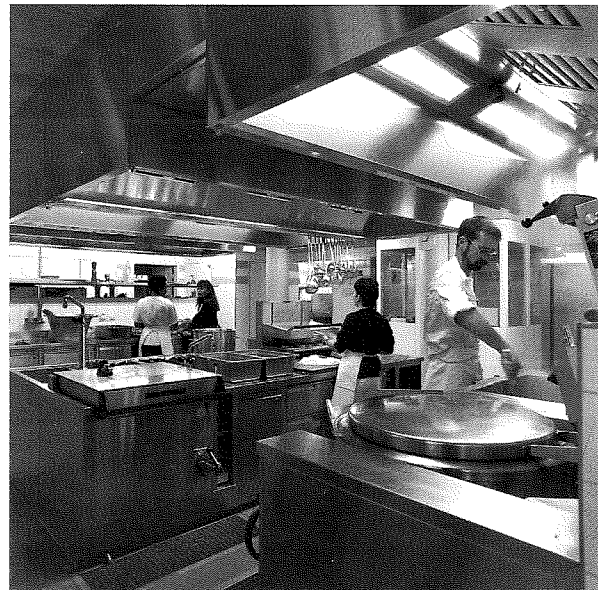
plus spécialement rattachée à ce secteur : pendant qu'elle jouera le rôle de "maman de jour", la mère pourra (et même devra) aller travailler dans un atelier.

Secteur semi-liberté, semi-détention et arrêts

■ Le dernier secteur de la prison accueille, dans une unité tout à fait autonome, gérée par l'éducatrice, 10 condamnées qui y retrouvent, après leur journée de travail à l'extérieur, une chambre-cellule, une cuisinette et un salon où elles peuvent rencontrer l'assistante sociale ou l'éducatrice qui les ont suivies tout au long de leur séjour en prison et qui les suivent également au moment de ce passage important de reprise de contact avec l'extérieur.

TRAVAIL

■ Il est un des piliers de notre philosophie carcérale. Trop souvent, les détenus récidivent parce qu'ils n'ont pas de travail, pas de logement, qu'il leur manque au départ une vie régulière. A la Tuilière, toutes les détenues et tous les détenus, que ce soit en exécution de peine ou en préventive, ont la possibilité, et même l'obligation, de travailler. Nous avons voulu des ateliers intéressants, du moins nous le croyons, qui puissent également amener des possibilités d'avenir au détenu(e)s. Par exemple, nous avons un salon de coiffure où les détenues femmes ont la possibilité, sous la responsabilité d'une surveillante, elle-même coiffeuse professionnelle, d'effectuer un apprentissage. La même possibilité d'apprentissage leur est donnée dans la cuisine de la prison.



Deux ateliers sur bois, deux ateliers de cartonnage, une buanderie, permettent d'occuper tous nos détenu(e)s et de travailler également pour des entreprises privées. Les objets artisanaux confectionnés dans les ateliers sont vendus soit dans différents marchés du canton, soit dans notre "boutique" à Morges. En plus, six détenu(e)s s'occupent de l'entretien intérieur et extérieur et de deux jardins qui produisent fruits et légumes.

ETUDES

■ Les détenu(e)s ont également la possibilité de suivre des cours, soit dans le cadre de la prison, soit par correspondance, qui leur permettent d'obtenir un CFC d'employée de bureau, par exemple, ou même un baccalauréat.

LOISIRS

■ Un terrain de sports, une salle de gymnastique, une salle de musculation permettent aux détenus de se maintenir en forme ou de se refaire une santé. Les condamnées peuvent également participer à des ateliers de créativité (photographie, musique, théâtre), ainsi qu'à des concerts.

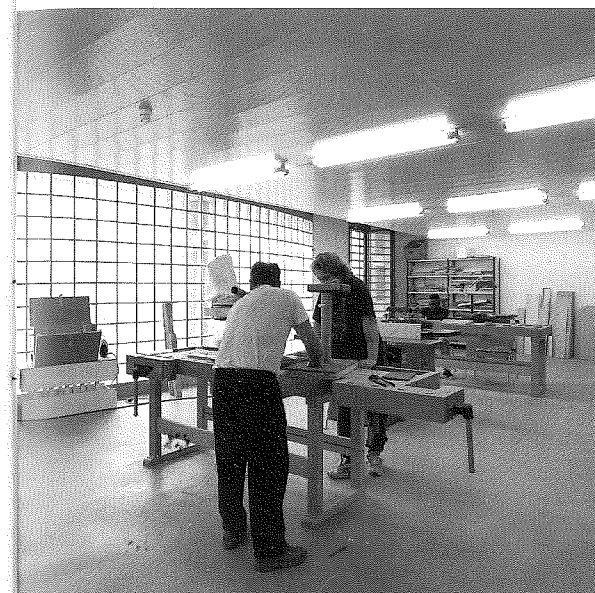
AUMONERIE

■ Les détenus peuvent obtenir l'assistance religieuse d'aumôniers protestants et catholiques. Des offices religieux sont également régulièrement organisés.

CONTACTS AVEC LA FAMILLE

■ Enfin, nous pensons qu'il est primordial que des contacts soient maintenus ou rétablis avec la famille, en profitant de ce temps entre parenthèses. C'est à cette tâche importante que se consacrent également assistantes sociales, psychiatres et psychologue.

Gérald RAMEL *Directeur*



CALENDRIER

Terrain	Premières recherches de terrain	1970
	Décision de l'achat du terrain de la Tuilière	Décembre 1980
Concours	Ouverture du concours d'architecture	20 août 1985
	Remise des projets	10 décembre 1985
	Rapport du jury et jugement	5 février 1986
Crédit d'étude	Adoption du crédit d'étude par le Grand Conseil (Fr. 1'075'000.-)	13 novembre 1985
	Plan d'extension	Mise à l'enquête publique du plan d'extension cantonal
Etude	Avis de la commission cantonale consultative d'urbanisme	30 mai 1986
	Approbation du plan par le Conseil d'Etat	8 octobre 1986
	Attribution du mandat d'étude par le Conseil d'Etat aux architectes	12 mars 1986
Etude	Etude de l'avant-projet	Mars 1986 à janvier 1987
	Etude du projet	Février 1987 à décembre 1987
	Mise en soumission partielle	Décembre 1987
	Etablissement du devis général	Janvier 1988
	Réalisation	Mise à l'enquête du projet
Réalisation	Début du chantier	Octobre 1988
	Fin du chantier, réception de l'ouvrage	Printemps 1992

COÛT DE L'OPERATION

CFC 0 TERRAIN	964'649.20	2.99 %
CFC 1 TRAVAUX PREPARATOIRES	2'607'254.95	8.07 %
11 Préparation du terrain	491'681.35	
15 Adaptation conduites existantes	51'500.00	
17 Fondations spéciales	1'582'481.00	
191 Honoraires architecte	210'050.00	
192 Honoraires ingénieur civil	176'006.00	
193 Honoraires ingénieur électricien	4'501.00	
196 Spécialistes	91'035.60	
CFC 2 BATIMENT	18'355'419.20	56.80 %
201 Fouilles en pleine masse	365'282.55	2. %
211 Travaux de maçonnerie	6'940'261.15	37.8 %
213 Construction en acier	135'888.40	0.7 %
221 Fenêtres, portes extérieures	1'826'995.75	10.0 %
222 Ferblanterie	459'516.00	2.5 %
223 Protection contre la foudre	30'027.50	0.2 %
225 Etanchéités, isolations spéciales	243'883.00	1.3 %
227 Traitement surfaces extérieures	44'375.00	0.2 %
228 Fermetures ext., protections solaires	3'013.00	0.0 %
231 Installation centrale, courant fort	32'580.50	0.2 %
232 Installation courant fort	768'146.75	4.2 %
233 Fourniture lustrerie	101'135.50	0.6 %
235 Installations téléphoniques	61'027.25	0.3 %
236 Installation courant faible	22'067.20	0.1 %
238 Installation prov. chantier 2e oeuvre	38'478.45	0.2 %
243 Chauffage	579'982.00	3.2 %
248 Installation tuyaux gaines, app.	64'381.00	0.4 %
251 Appareils sanitaires	247'123.70	1.3 %
254 Tuyauterie sanitaire 254 + 259	734'031.80	4.0 %
255 Isolation installations sanitaires	58'851.00	0.3 %
26 Installation de transport	423'399.00	2.3 %
272 Ouvrages métalliques	577'177.00	3.1 %
281 Revêtements de sols	1'203'341.10	6.6 %
282 Revêtements de parois	60'643.00	0.3 %
283 Faux-plafonds, plafonds acoustiques	178'805.00	1.0 %
285 Traitement surfaces intérieures	360'379.00	2.0 %
287 Nettoyage du bâtiment	50'582.00	0.3 %
291 Honoraires architecte	1'656'193.50	9.0 %
292 Honoraires ingénieur civil	429'624.00	2.3 %
293 Honoraires ingénieur électricien	146'824.10	0.8 %
294 Honoraires ingénieur C.V.C.	116'844.00	0.6 %
295 Honoraires ingénieur inst. sanitaire	153'895.00	0.8 %
296 Spécialistes	21'300.00	0.1 %
CFC 3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION	5'955'111.20	18.43 %
321 Fenêtres, portes extérieures	48'352.00	
331 Groupe de secours (PSS)	61'324.00	
337 Dispositif de sécurité	1'515'499.95	
344 Installation ventilation	686'834.00	
346 Installation réfrigération	48'276.00	
351 Appareils sanitaires	158'560.00	
352 Buanderies	80'572.00	

358 Agencement cuisine	223'795.00	
359 Equipement fixe infirmerie	201'975.00	
372 Serrurerie	916'803.40	
373 Menuiserie	639'029.10	
374 Vitrages sécurisés	32'531.00	
375 Verrouillage/motorisation	167'057.05	
378 Equipement fixe	212'981.90	
389 Signalisation	12'810.00	
391 Honoraires architecte	496'050.00	
393 Honoraires ingénieur électricien	258'316.80	
394 Honoraires ingénieur C.V.C.	122'331.00	
395 Honoraires ingénieur inst. sanitaire	72'013.00	
CFC 4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	2'479'224.05	7.67 %
401 Déplacements de terre	141'568.50	
411 Travaux entreprise maçonnerie	693'260.00	
413 Autres travaux gros-oeuvre 1	492'300.00	
415 Aménagements intérieurs	108'080.00	
421 Jardinage	252'437.45	
422 Clôtures	51'560.00	
424 Place de jeux	5'250.00	
443 Eclairage extérieur	29'720.25	
455 Eau-gaz	57'322.50	
461 Routes et places	347'031.00	
489 Signalisation	2'342.00	
491 Honoraires architecte	214'440.35	
492 Honoraires ingénieur civil	65'253.00	
493 Honoraires ingénieur électricien	8'909.00	
495 Honoraires ingénieur inst. sanitaire	8'012.00	
496 Spécialistes	1'738.00	
CFC 5 FRAIS SECONDAIRES	1'006'831.85	3.12 %
501 Concours architecture	164'654.30	
511 Autorisations, gabarits, taxes	11'244.00	
512 Taxes de raccordement	275'655.40	
52 Echantillons, maquettes, reproductions	221'661.95	
55 Prestations maître de l'ouvrage	5'590.40	
561 Frais de surveillance	41'260.40	
564 Expertises	17'469.00	
565 Frais de voyage	16'986.60	
566 Première pierre, bouquet, inauguration	10'532.85	
57 Frais de chantier, prorata	241'776.95	
CFC 9 AMEUBLEMENT-DECORATION	946'571.95	2.93 %
90 Meubles	361'858.00	
91 Luminaires	11'591.00	
92 Textiles	158'678.00	
93 Appareils, machines	175'991.30	
94 Petit inventaire	54'036.65	
95 Engins de gymnastique	38'726.00	
98 Oeuvre d'art	101'521.00	
991 Honoraires architecte	39'390.00	
995 Honoraires ingénieur inst. sanitaire	4'780.00	
TOTAL DES TRAVAUX	32'315'062.40	100.00 %

CUBES ET MATRICES

CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Parcelle

Superficie de la parcelle	12'903.00 m2
Surface bâtie	3'106.00 m2
Surface brute de plancher (SP)	9'215.00 m2
Coefficient d'utilisation du sol (CUS)	0.71

Bâtiment

Nombre d'étages	4
Surface brute de plancher (SIA 416)	
Sous-sol	2'076.00 m2
Rez-de-chaussée	2'642.00 m2
Etages sur rez	4'497.00 m2
Total	9'215.00 m2

Cube SIA - selon norme 116

33'000.00 m3

Rapport surface des façades par surface de plancher	0.62
---	------

COÛTS

Coûts totaux spécifiés selon CFC

CFC 0 Terrain	Fr.	964'649.20
CFC 1 Travaux préparatoires	Fr.	2'607'254.95
CFC 2 Bâtiment	Fr.	18'355'419.20
CFC 3 Equipements d'exploitation	Fr.	5'955'111.20
CFC 4 Aménagements extérieurs	Fr.	2'479'224.05
CFC 5 Frais secondaires	Fr.	1'006'831.85
CFC 9 Ameublements et décoration	Fr.	946'571.95
Total	* Fr.	32'315'062.40

* Sous réserve de toutes dernières factures

COÛTS SPECIFIQUES

Coûts du bâtiment / m3 SIA 116 CFC 2	Fr.	557.60
Coûts du bâtiment / m2 surface de plancher CFC 1-9	Fr.	3'407.06
Indice de Zurich 01.04.1991 (référence au 2/3 des travaux)	Pts	177.9

1 cellule surface nette	m2	12.00
Rapport surface cellules / surface de plancher (SP)		0.11
Rapport coût détenu / CFC 2	Fr.	224'403.68
Rapport coût détenu / CFC 1-9	Fr.	382'879.21

LES ENTREPRISES

SIF-GROUTBOR S.A.	Fondations spéciales	Renens
CONSORTIUM L.P.C.		
LUINI-PEZZANI-COBAL	Maçonnerie	Tolochenaz
BALCO S.A.	Construction acier	Bex
CONSORTIUM		
ALCOTEC-KOLLER	Fenêtres	Le Mont/Lausanne
HIRSCH S.A.	Fenêtres	Bienne
DIETLIN S.A.	Fenêtres	Romanel
CONSORTIUM		
ALCOTEC-KOLLER-DIETLIN	Portes ext. métal	Romanel
ROSSETTI S.A.R.L.	Portes ext. métal	Préverenges
WEMA S.A.	Verrières	Chavannes
GABELLA VERRES S.A.	Pavés de verre	Eclépens
ASS. D'ENTREPRISES		
HUGON S.A. & BORIO S.A.	Ferblanterie-couverture	Lausanne
ASCOM HASLER S.A.	Protection foudre	Lausanne
E.I.B. S.A.	Isolations spéciales	Lausanne
ISOFLAM S.A.	Obturations coupe-feu	Lausanne
JACK GENEUX S.A.	Etanchéités	Le Mont/Lausanne
GRIESSER S.A.	Protections solaires	Lausanne
MARECHAUX EL. S.A.	Inst. électriques	Lausanne
PRODELEC S.A.	Tableaux électriques	Les Cullayes
PANEL-GARDY S.A.	Tableaux électriques	Préverenges
PRODELEC S.A.	Luminaires	Les Cullayes
REGENT S.A.	Luminaires	Le Mont/Lausanne
TRANSLUMEN BAG S.A.	Luminaires	Le Mont/Lausanne
NEUCO S.A.	Luminaires	Prilly
JOMOS LEMAN S.A.	Dispositifs de sécurité	Ecublens
ALVAZZI S.A.	Chauffage	Orbe
NEUHAUS S.A.	Inst. de ventilation	Lausanne
SCHNEIDER S.A.	Isolations tuyauteries	Lausanne
SCHULTESS S.A.	Buanderies centrales	Lausanne
THERMA S.A.	Cuisines professionnelles	Lausanne
PRAXIMED S.A.	Equip. fixes infirmerie	Lausanne
SIEMENS-ALBIS S.A.	Radiologie	Renens
ERNEST MULLER S.A.	Dentiste	Lausanne
SEGULIFT S.A.	Monte-charge	Lausanne
MARCMETAL S.A.	Elém. métall. préconfectionnés	Le Mont/Lausanne
FENAROLI O. S.A.	Serrurerie	Bussigny
FORSID IMPORT S.A.	Portes métalliques	Ardon
STAR-CITY S.A.	Portes int. bois	Echandens
NORBA-ORON S.A.	Portes cellules	Oron-la-Ville

LES ENTREPRISES (suite)

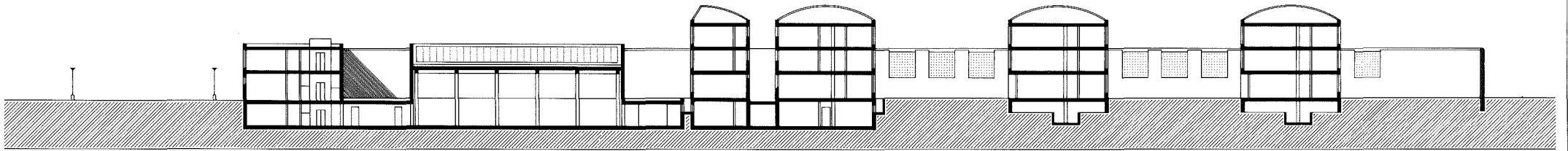
BAATARD F.	Menuiserie	Renens
BOHREN PH. S.A.	Menuiserie	Tolochenaz
MERLETTI M.	Menuiserie	Le Mont/Lausanne
VERMOT S.A.	Système verrouillage	Crissier
KABA S.A.	Système verrouillage	Genève
GILGEN S.A.	Motorisation	Le Mont/Lausanne
VERISET S.A.	Agencements offices	Lausanne
GOEBLER GRAPHIC S.A.	Machines ateliers	Chavannes
HUNKELER AG	Machines ateliers	Wikon
SALON AMBIANCE	Atelier coiffure	Crissier
ARTESA S.A.	Atelier bois	Lonay
ALDER & EISENHUT S.A.	Equip. salle gymnastique	Küsnacht
BALZAN & IMMER S.A.	Support chapes	Lausanne
FAMAFLOR S.A.	Sols synthétiques	Moudon
POLYMATCH S.A.	Sols salle gymnastique	Crissier
BIANCHI M. S.A.	Sols en pierre	Ecublens
MENETREY S.A.	Revêt. sols bois	Le Mont/Lausanne
G.M.S. S.A.	Faux-planchers techn.	Acacias/GE
GENOUD S.A.	Revêt. caoutchouc	Lausanne
CUENDET E.	Faïences	Préverenges
CORTE S.A.	Faux-plafonds	Romanel
ROCHAT A.	Peintures int. et ext.	Lonay
CORTE S.A.	Peintures int. et ext.	Romanel
NETATEC SERVICE	Nettoyage bâtiment	Pully
NEON-MEX S.A.	Signalisation	Lausanne
SCHNEIDER PAYSAGE S.A.	Jardinage	Lausanne
CHARMOY J.-F.	Jardins, routes, places, clôtures	La Croix/Lutry
PERNET H. S.A.	Mobilier administratif	Crissier
GAVILLET S.A.	Mobilier administratif	Lausanne
FONJALLAZ OETIKER S.A.	Mobilier administratif	Pully
BOVET GILBERT	Mobilier administratif	Crissier
EDAK AG	Armoires vestiaires	Dachsen
GOUMAZ J.-P.	Luminaires	Lausanne
ROTH + CIE S.A.	Literie	Wangen sur Aar
TISSAGE TOILES BERNE S.A.	Literie	Berne
MOINAT S.A.	Rideaux	Rolle
SILENT GLISS AG	Rideaux	Lyss
WETROK	Matériel d'entretien	Crissier
BORBOLA DEFENCE INCENDIE	Extincteurs	Vevey
BENDORF LUZERN S.A.	Vaisselle cuisine	Littau
MIAUTON	Batterie cuisine centrale	Villeneuve

Prison de La Tuilière

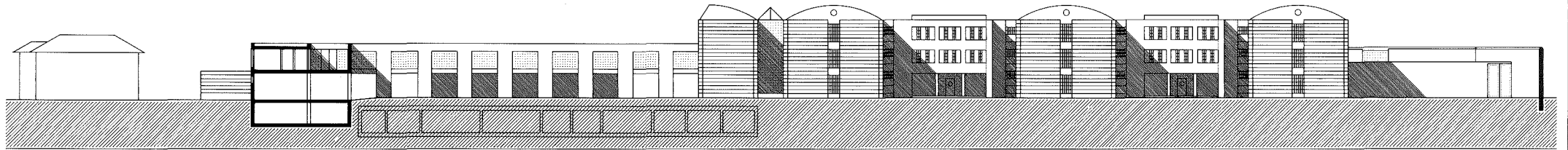
ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS



Coupes

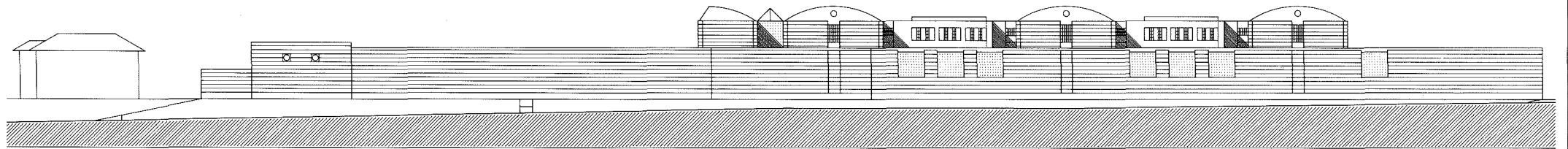


A - A

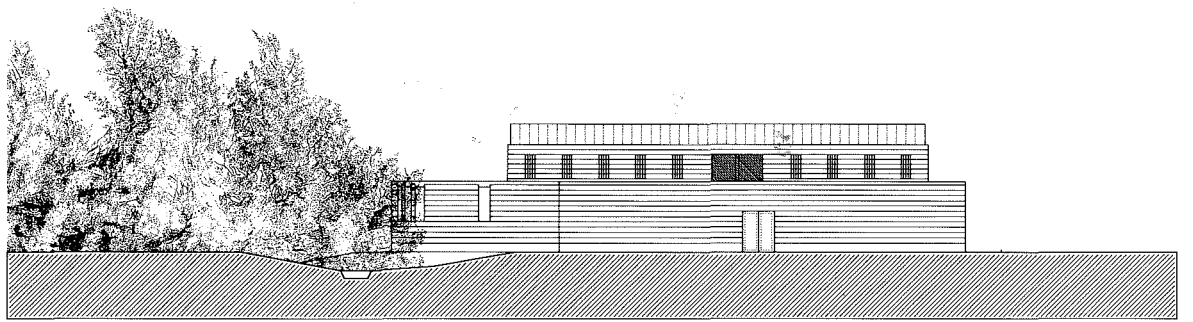


B - B

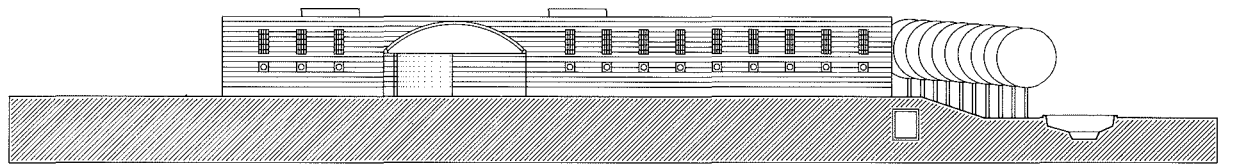
Elévations



SUD

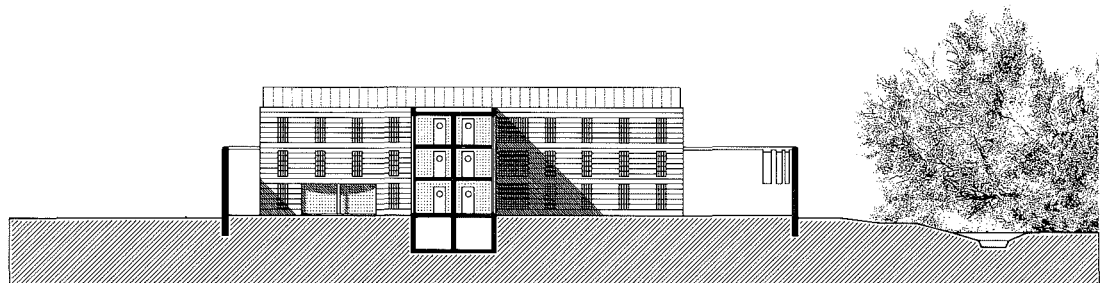


EST

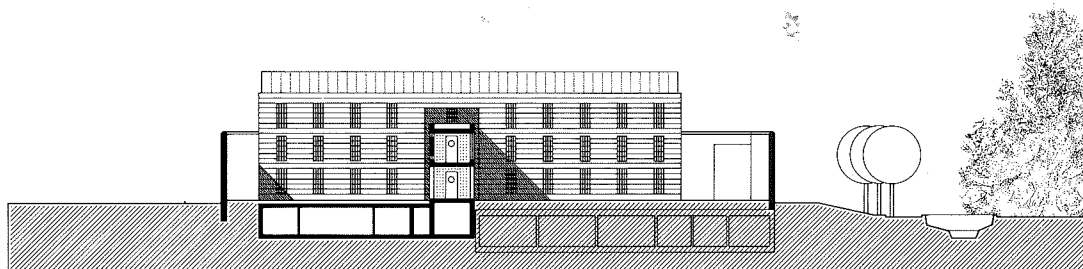


OUEST

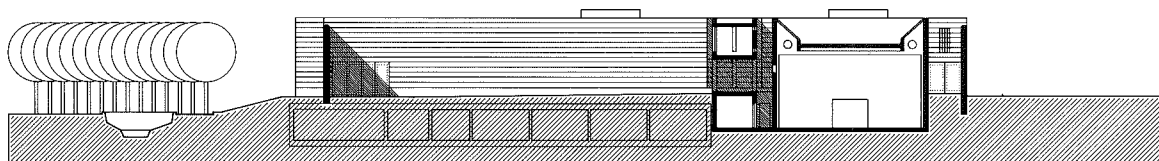
Coupes



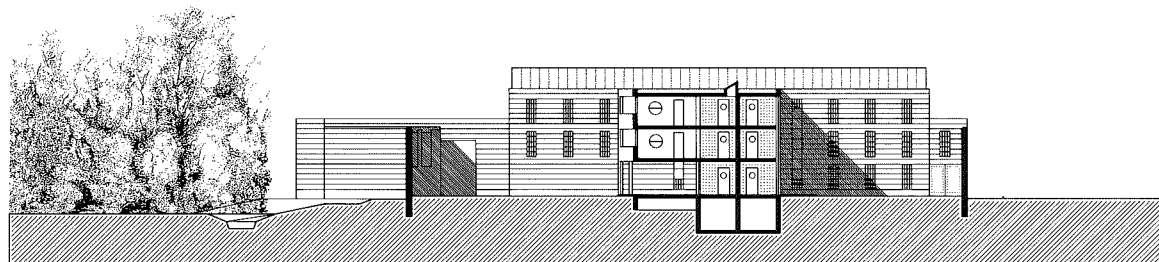
E - E



F - F



G - G



H - H

Organisation du maître de l'ouvrage:

Commission de construction :

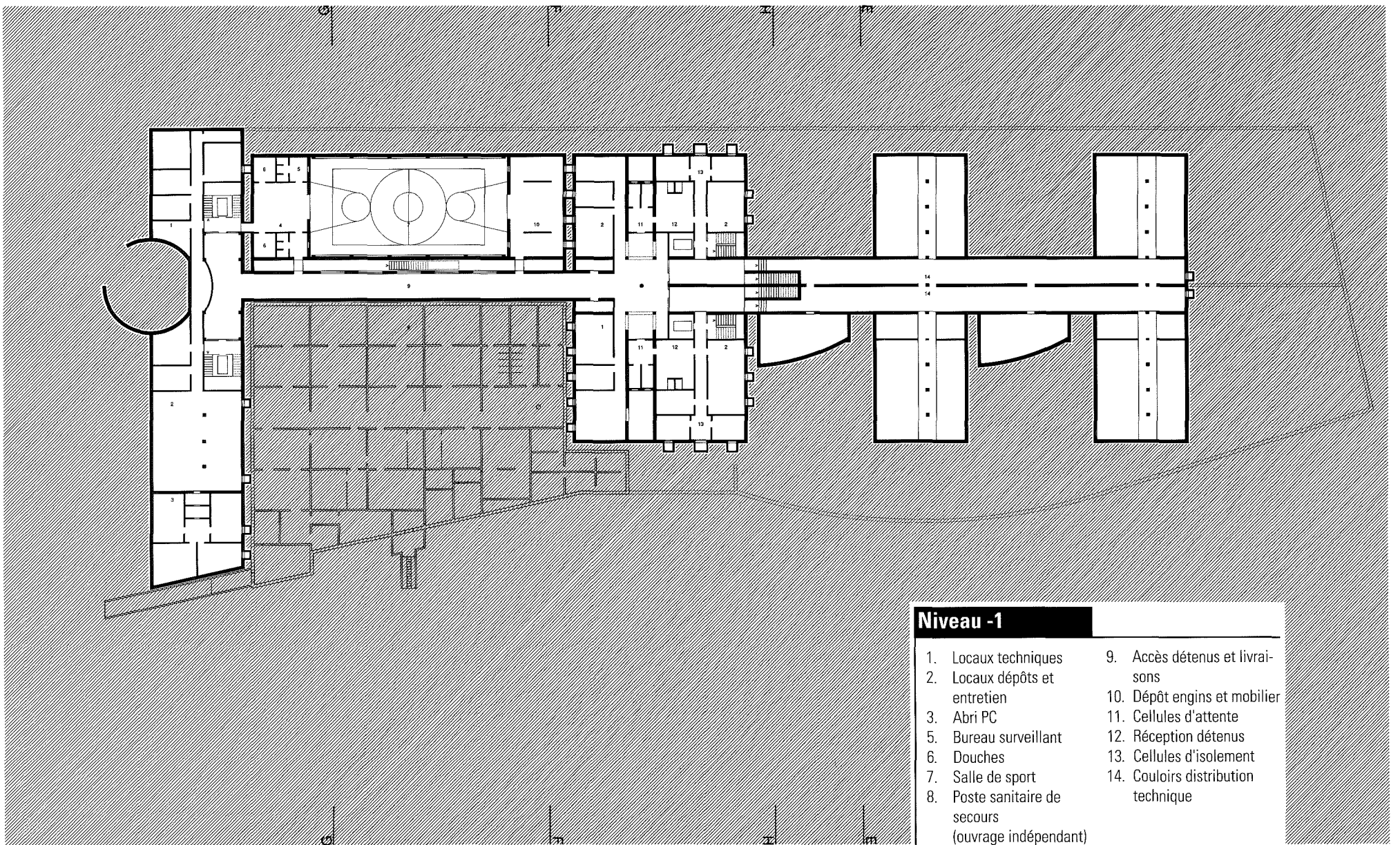
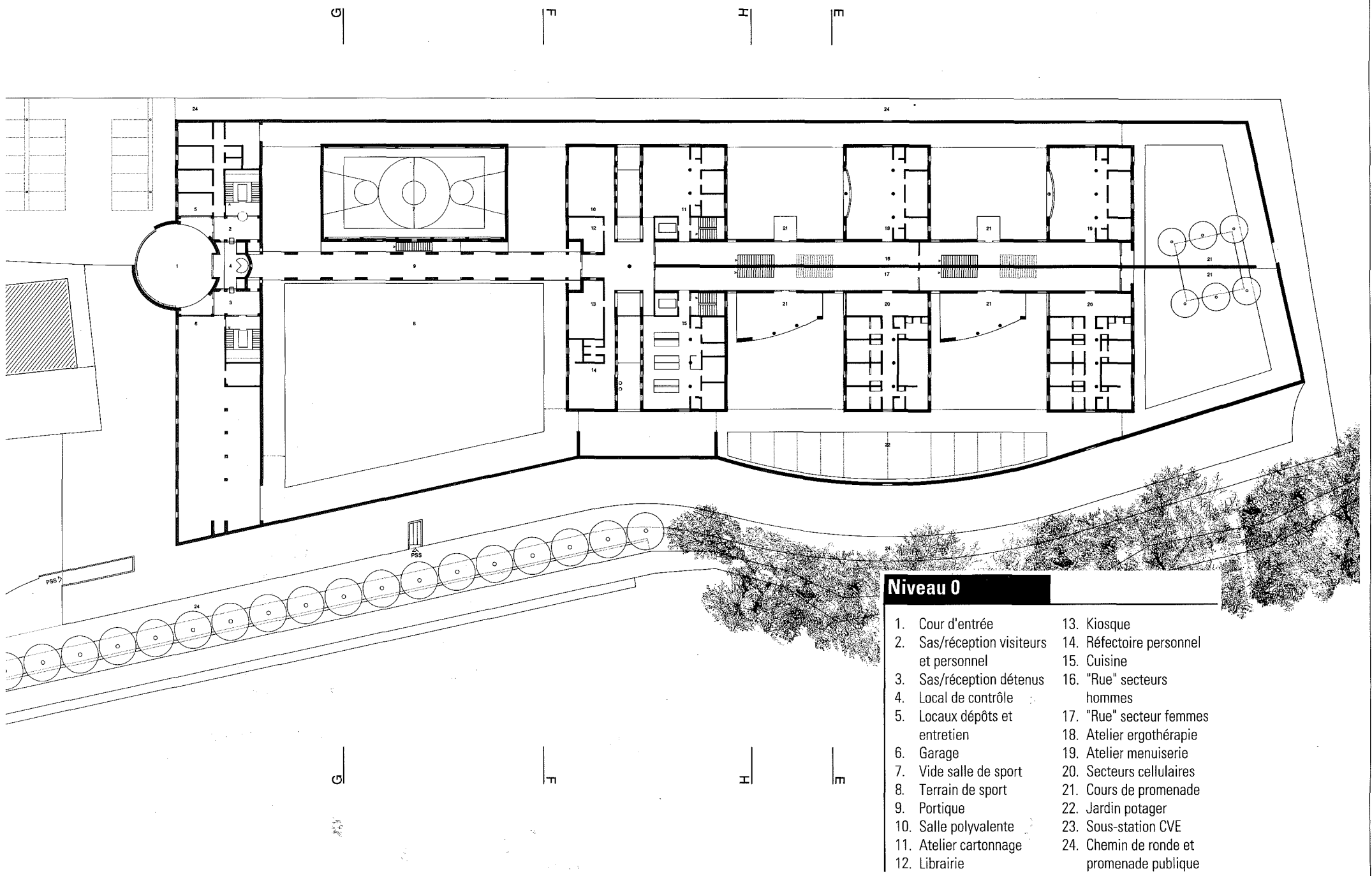
M. A. Antipas, architecte au Service des bâtiments, Etat de Vaud
 M. M. Hentsch, chef du Service pénitentiaire
 M. G. Ramel, directeur des prisons préventives vaudoises

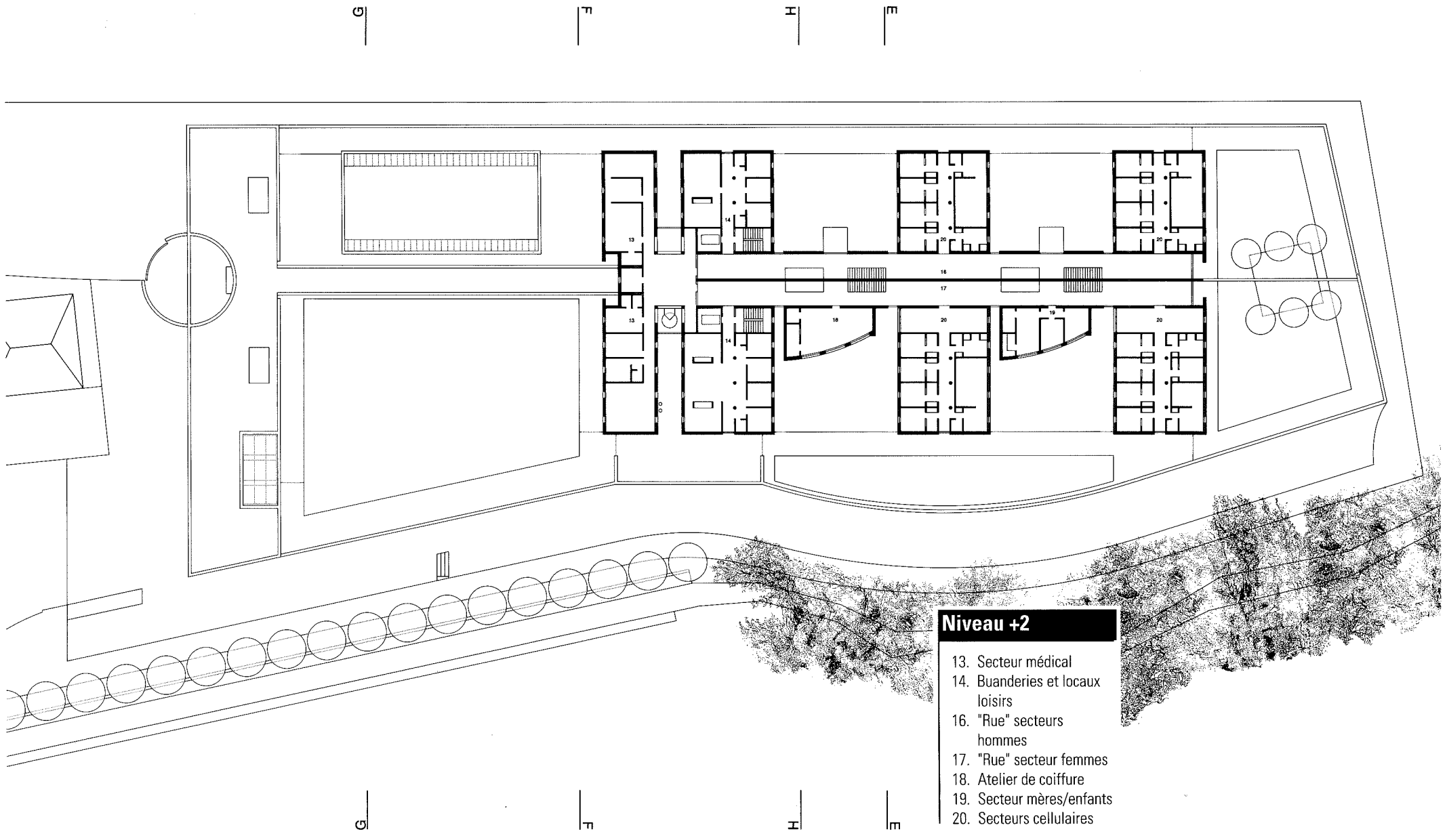
Très vite, M. M. Hentsch est remplacé par :

M. A. Pedrazzini et, ensuite, par :
 M. A. Vallotton, chef du service pénitentiaire

Mandataires :

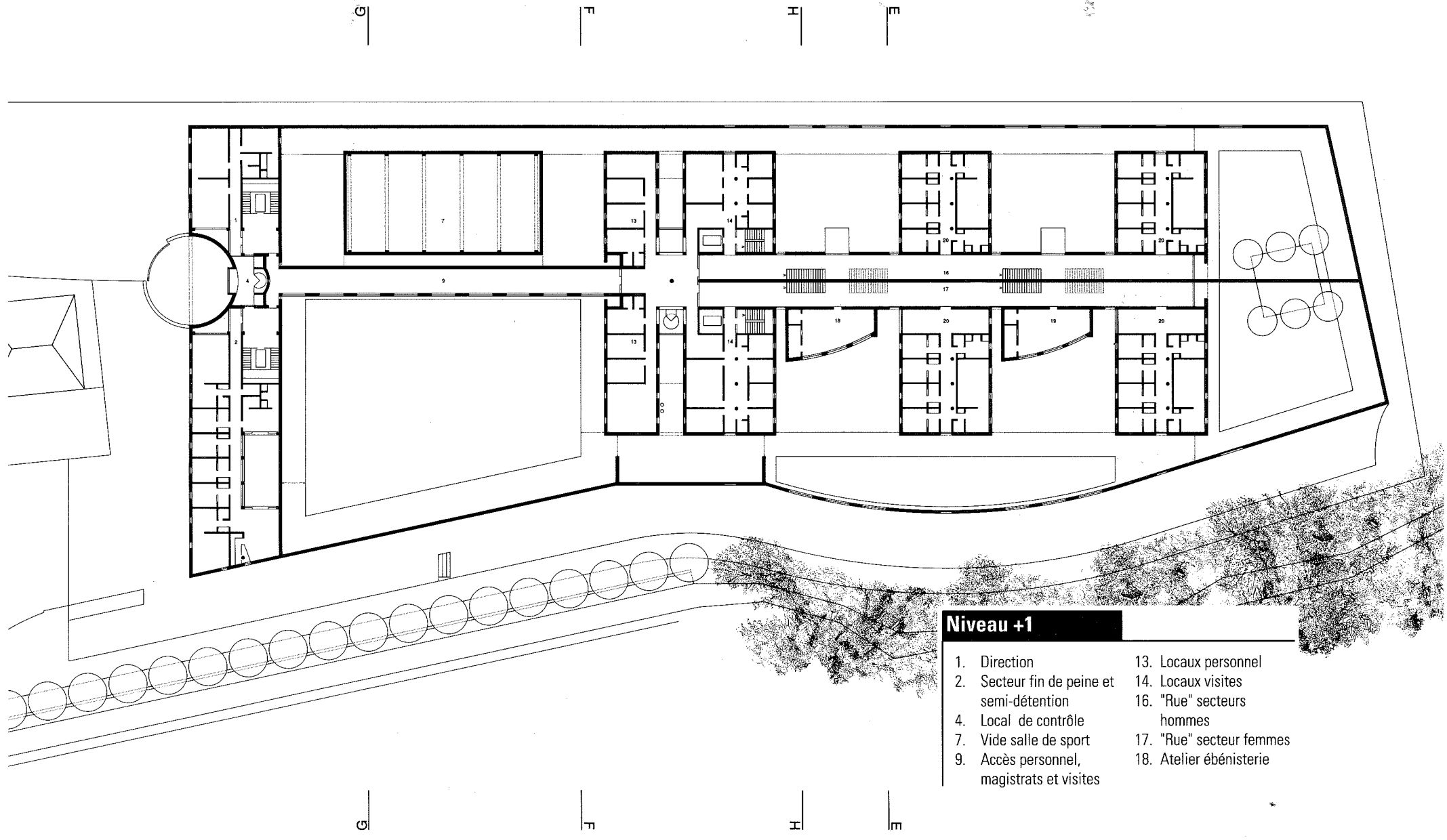
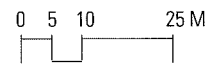
Architectes	MM. F. Boschetti et I. Kolecek
Collaborateurs	MM. C. Antognini et J. Vonaesch
Ingénieur civil	Bureau J. Boss S.A.
Ingénieur en électricité	M. G. Jaermann
Ingénieur sanitaire	Etudes sanitaires S.A.
Ingénieur en chauffage	MM. J. Glaizot et Cl. Hirschi
Ingénieur en ventilation	Etudes Génie Climatique
Ingénieur en géotechnique	Colombi Schmutz Dorthe
Artiste	M. A. Peverelli (1er prix au concours d'animation artistique)
Artiste	M. J.-Cl. Deschamps (2ème prix du concours)





Niveau +2

- 13. Secteur médical
- 14. Buanderies et locaux loisirs
- 16. "Rue" secteurs hommes
- 17. "Rue" secteur femmes
- 18. Atelier de coiffure
- 19. Secteur mères/enfants
- 20. Secteurs cellulaires



Niveau +1

- 1. Direction
- 2. Secteur fin de peine et semi-détention
- 4. Local de contrôle
- 7. Vide salle de sport
- 9. Accès personnel, magistrats et visites
- 13. Locaux personnel
- 14. Locaux visites
- 16. "Rue" secteurs hommes
- 17. "Rue" secteur femmes
- 18. Atelier ébénisterie

PUBLICATION DU SERVICE DES BATIMENTS

10, place de la Riponne	CH - 1014	Lausanne
Conception graphique :	André Bovey, SGD	Lausanne
Photos :	François Bertin	Grandvaux
	Henri Germond	Lausanne
	Eric Stöckli	Lausanne
Impression :	Favre et Winteregg	Echandens